Zeitschrift: Tagblatt des Grossen Rates des Kantons Bern

Herausgeber: Grosser Rat des Kantons Bern

Band: - (1899)

Rubrik: Budget

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU

CANTON DE BERNE

POUR

L'EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

1900.



PROPOSITIONS DU CONSEIL-EXÉCUTIF.



BILAN DE LA FORTUNE.

Fortune de l'Etat au 1er janvier 1899		fr. 56,049,258
Excédent présumé des dépenses de l'Administration Courante en 1899 .		1,024,250
Fortune probable de l'Etat au 31 décembre 1899	•	fr. 55,025,008
Excédent présumé des dépenses de l'Administration Courante en 1900 .		» 1,194,485
Fortune probable de l'Etat au 31 décembre 1900		fr. 53,830,523

COMPTE DE 1898.*)		BUDGET DE 1899.*)		Budget de l'année 1900.	Recettes brut	Dépenses es	Recettes net	Dépenses tes
fr.	ct.		ct.		fr.	fr.	fr.	fr.
11.	00.	11.	O U.					
				Administration Courante.				
							,	
				D for with a lastic man				
				Récapitulation.				5
637,969	76	607,010		I. Administration générale	46,000	699,880		653,880
	75			II. Administration judiciaire	_	929,610		929,610
19,114				III.ª Justice		23,450		23,450
	31		_	III. ^b Police	752,495	1,742,675		990,180
310,434	31	268,950	_	IV. Affaires militaires	784,470			271,970
986,232	61	1,008,215		V. Cultes	2,100	1,003,565		1,001,465
3,417,952	16		-	VI. Instruction publique	194,195	3,674,450		3,480,255
8,835	70	9,070		VII. Affaires communales	100.005	9,170	_	9,170
1,481,547	55	1,767,495	_	VIII. Assistance publique	166,065	2,002,305	_	1,836,240
237,468	14		_	IX.ª Economie publique	79,000 905,635	365,800 1,882,275		286,800 976,640
858,082		891,730 2,123,515	_	X. Travaux publics	75,500		_	2,289,490
2,300,914 1,897,723				XI. Emprunts	-	1,880,410		1,880,410
	60			XII. Finances		134,180		134,180
	97		_	XIII. Agriculture	332,250			328,690
110,053			_	XIV. Economie forestière	84,450	198,080		113,630
507,015			_	XV. Forêts domaniales	921,000	459,300	461,700	
798,153	84	803,600	_	XVI. Domaines de l'Etat	909,650	103,650	806,000	_
40,220	40	44,000	-	XVII. Caisse des domaines	44,000	92,000		48,000
	31	1,097,000	_	XVIII. Caisse hypothécaire	6,767,500		1,248,000	-
630,371		605,000	-	XIX. Banque cantonale	2,220,000	1,630,000	590,000	
	52		-	XX. Caisse de l'Etat	270,000	40,000	230,000	_
	65			XXI. Amendes et confiscations XXII. Régales de la chasse, de la pêche	133,700	131,500	2,200	
50,521	22	38,800		et des mines	67,100	28,700	38,400	
777,240	64	780,000		XXIII. Régie des sels	1,472,250	685,250	787,000	
613,200	37			XXIV. Timbre et impôt sur les billets	1,111,2,200	000,200	,,,,,,,,,	
010,200		31,0,100		de banque	570,000	45,525	524,475	
1,320,841	86	1,174,100		XXV. Emoluments	1,194,600	600	1,194,000	
443,839		353,500	_	XXVI. Impôt des successions et donations	402,000	48,500	353,500	_
907,072			-	XXVII. Patentes d'auberge et permis de	4 0 2 0 2 2 2		000 000	
				vente des spiritueux	1,056,000	147,000	909,000	
1,068,021			-	XXVIII. Part de la recette de l'alcool .	1,150,000	115,000	1,035,000	
232,191			-	XXIX. Taxe militaire	520,000 5,882,150	310,700 211,150	209,300 5,671,000	
5,697,948 1,650	96	5,434,475	_	XXX. Impôts directs	J,004,100	211,100	<i></i>	
			_	,-	ON 000 110		14 050 575	
		13,731,155	_	12 001 00 000 000 000 000 000 000 000 00	27,002,110	90 100 E0E	14,059,575	15,254,060
14,654,320	88	14,755,405	_	Dépenses	_	28,196,595		10,404,000
71 640	39	1,024,250		Excédent des dépenses	1,194,485		1,194,485	
	-		F			28,196,595		15,254,060
14,004,520	8	14,755,405	_		40,100,000	20,100,000	10,401,000	10,201,000
					l	-		
		15						
		1			5			
U		I	1	diaming on chiffmon ducits los recettos s	l 3-100 1	1 4 - 14		U

^{*)} Les dépenses sont indiquées en chiffres droits, les recettes en chiffres italiques.

COMPTE		BUDGET	Prident do Parrés 1000	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
DE 1898.	×	DE 1899 .	Budget de l'année 1900.	brut	tes	net	tes
fr.	ct.	fr. ct.		fr.	fr.	fr.	fr.
		,	Administration Courante.				
			Comptes spéciaux.				
			I. Administration générale.	ě		,	
			A. Grand Conseil.		Mr. et		
68,077	15	50,000 —	1. Indemnités de séance et de voyage. Frais des commissions		50,000		50,00
68,077	15	50,000	des commissions		50,000		50,000
		-					
			B. Conseil-exécutif.				
59,000	_	59,000 —	1. Traitements du président et des membres				
59,000		50,000	du Conseil-exécutif		59,000		59,00
99,000		<u>59,000 </u>			59,000		59,00
			C. Crédit du Conseil-exécutif.				
9,666			(1. Frais du Conseil-exécutif, bibliothèque)			8	
1,600 2,700	-	15,000 —	12. Subventions en faveur d'entreprises d'utilité publique 13. Subventions en faveur des arts et des sciences	_	15,000	_	15,00
1,109		15 000	(4. Secours				45.00
15,075	10				15,000		15,00
0.005	05	2 000	D. Députation au Conseil des Etats et commissaires.		2.000		
2,807 1,903		3,000 1,000	1. Députation au Conseil des Etats	_	3,000 1,000		3,000 1,000
4,710	15	4,000 —			4,000		4,000
			*				
			E. Chancellerie d'Etat.			¥	
18,000		18,000	1. Traitements des fonctionnaires	_	18,000		18,000
21,275 $7,042$		21,500 — 7,000 —	2. Traitements des employés		21,500 7,000		21,500 7,000
33,198	94	28,000 -	4. Frais d'impression	2,000	30,000		28,00
6,503		6,500 -	5. Service de l'hôtel de ville		6,500	. —	6,500
8,000 3,800		8,000 -	6. Loyers	_	11,580		11,580
		3,800 —	7. Rédaction et impression des Fontes rerum bernensium		3,800	-	3,800
2,500 100,320	11	92,800	(Archives du château de Spiez, acquisition.)	2,000	98,380		06 904
100,040		<i>52,</i> 500		4,000	90,000		96,380

COMPTE DE 1898.	BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes net	Dépenses tes
fr. et.	fr. et.	Administration Courante. I. Administration générale.	fr.	fr.	fr.	fr.
12,000 — 20,900 — 4,039 65 15,941 57 12,918 78	12,000 — 20,000 — 4,000 — 12,000 —	F. Feuille officielle allemande, bulletin des séances du Grand Conseil et bulletin des lois. 1. Fermage	12,000 20,000 — — — — 32,000	 4,000 12,000 16,000	12,000 20,000 — — — — — — — — — — 16,000	
5,000 — 7,200 — 630 — 5,239 15 6,330 85	5,000 — 7,000 — 1,200 — 4,500 — 6,300 —	G. Feuille officielle du Jura et ses annexes. 1. Fermage	5,000 7,000 — — — — — 12,000		5,000 7,000 — — — 6,300	
100,800 — 3,500 — 883 90 18,866 20 14,160 — 138,210 10	100,800 — 3,500 — 3,000 — 18,000 — 14,200 — 139,500 —	H. Préfets. 1. Traitements des préfets		100,800 3,800 2,500 18,000 14,440 139,540	_	100,800 3,800 2,500 18,000 14,440 139,540
100,900 — 143,476 75 14,750 — 12,700 — 271,826 75	100,200 — 141,000 — 14,750 — 13,060 — 269,010 —	J. Secrétaires de préfecture. 1. Traitements des secrétaires de préfecture 2. Traitements des employés		100,200 144,000 14,750 13,310 272,260		100,200 144,000 14,750 13,310 272,260
		K. Revision du recueil des lois et décrets. 1. Frais de revision et de rédaction		40,000		40,000

COMPTE DE 1898.	BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes bru		Recettes net	Dépenses tes
fr. c	t. fr. et.	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
		I. Administration générale.				
68,077 1 59,000 - 15,075 1 4,710 1 100,320 1 12,918 7 6,330 8 138,210 1 271,826 7 - - 637,969 7	59,000 — 0 15,000 — 5 4,000 — 4 92,800 — 8 16,000 — 6,300 — 0 139,500 — 5 269,010 —	A. Grand Conseil B. Conseil-exécutif C. Crédit du Conseil-exécutif D. Députation au Conseil des Etats et commissaires E. Chancellerie d'Etat F. Feuille officielle allemande et ses annexes G. Feuille officielle du Jura et ses annexes H. Préfets J. Secrétaires de préfecture K. Revision du recueil des lois et décrets	2,000 32,000 12,000	50,000 59,000 15,000 4,000 98,380 16,000 5,700 139,540 272,260 40,000 699,880	16,000 6,300 —	50,000 59,000 15,000 4,000 96,380 — 139,540 272,260 40,000 653,880
		II. Administration judiciaire.				
90,500 - 810 - 91,310 -	90,500 — 1,000 — 91,500 —	A. Cour suprême. 1. Traitements des juges		90,500 1,000 91,500	<u> </u>	90,500 1,000 91,500
11,500 - 1,800 - 34,635 - 4,490 1 3,540 - 636 7 56,601 8	3,540 — 750 —	B. Greffe de la Cour. 1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitement de l'huissier 3. Traitements des employés 4. Frais de bureau 5. Loyers 6. Bibliothèque		11,500 1,800 34,800 4,500 3,540 750 56,890	 	11,500 1,800 34,800 4,500 3,540 750 56,890

COMPTE DE 1898.	BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes Dépenses brutes		Recettes net	Dépenses tes
fr. et.	fr. et.		fr.	fr.	fr.	fr.
		Administration Courante.			٠	
r		II. Administration judiciaire.				
		C. Tribunaux de district.				
115,152 — 4,813 50 49,287 15 20,313 35 17,205 — 202 55 206,973 55	45,000 — 20,200 — 17,380 — 2,000 —	1. Traitements des présidents de tribunaux 2. Indemnités des vice-présidents 3. Indemnités des juges et juges-suppléants 4. Frais de bureau		120,800 3,500 45,000 21,600 18,230 2,000 211,130	-	120,800 3,500 45,000 21,600 18,230 2,000 211,130
200,913 99	202,080			211,130		211,130
101,541 35 77,442 85 12,057 75 8,620 — 199,661 95	75,000 — 11,700 — 8,640 —	D. Greffes des tribunaux de district. 1. Traitements des greffiers de tribunaux 2. Traitements des employés et remplaçants 3. Frais de bureau		100,200 80,500 12,200 8,660 201,560	 	100,200 80,500 12,200 8,660 201,560
25,345 — 2,501 90 5,343 30 33,190 20	5,000 —	E. Ministère public. 1. Traitements du procureur général et des procureurs d'arrondissement 2. Frais de bureau du procureur général 3. Frais de bureau des procureurs d'arrondissement		26,300 2,500 5,000 33,800	 	26,300 2,500 5,000 33,800

COMPTE DE 1898.	BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.		Dépenses utes		Dépenses ttes
fr. et.	fr. et.	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
		II. Administration judiciaire.	·.			
		F. Cours d'assises.				
18,617 80		1. Indemnités des jurés		21,000		21,000
5,676 75		2. Frais de voyage et d'entretien de la Chambre criminelle		7,000		7,000
558 —	3,000 —	3. Indemnités des suppléants, des interprètes et des huissiers	<u> </u>	3,000		3,000
3,384 10 5,350 —	2,300 — 5,350 —	4. Frais de bureau		2,500 5,350	_	2,500 5,350
$\frac{33,586}{33,586} = \frac{-}{65}$		J. Doycis		38,850		38,850
						12,000
. 001	1 000	G. Offices des poursuites et des faillites.				4 000
1,261 50 1,000	1,200 — 1,000 —	1. Frais de bureau et de voyage de l'autorité de surveillance 2. Traitement du secrétaire	_	1,200 1,000	_	1,200 1,000
92,941 —	92,000 —	3. Traitements des fonctionnaires		94,100		94,100
1,494 15 85,716 90		4. Indemnités des remplaçants 5. Traitements des agents de poursuites .	_	1,000 85,000		1,000 85,000
75,467 25		6. Traitements des employés et rempla-				
10,341 50	10,200	çants	_	80,000 10,500		80,000 10,500
4,714 50	5,000 —	8. Contrôles, formulaires		5,000	_	5,000
11,790 —	11,340 — 500 —	9. Loyers		12,080		12,080
		conséquences civiques de la faillite		1,000		1,000
284,726 80	278,240 —			290,880		290,880
		H. Conseils de prud'hommes.				
3,747 80	3,900 —	1. Frais, part de l'Etat		5,000		5,000
3,747 80	3,900 —			5,000	¥	5,000
91,310 —	91,500 —	A. Cour suprême	n	91,500	d a	91,500
56,601 80	56,890 —	B. Greffe de la Cour	_	56,890	_	56,890
206,973 55	202,680 —	C. Tribunaux de district	_	211,130		211,130
199,661 95 33,190 20		D. Greffes des tribunaux de district E. Ministère public	_	201,560 33,800		201,560 33,800
33,586 65	38,650 —	F. Cours d'assises	_	38,850	-	38,850
284,726 80	278,240 —	G. Offices des poursuites et des faillites .	_	290,880		290,880
$\begin{array}{c c} 3,747 & 80 \\ \hline 909,798 & 75 \end{array}$		H. Conseils de prud'hommes		5,000 929,610		5,000 929,610
000,100 10	001,200			040,010		<i>545,</i> 010
		l				1

COMPTE	BUDGET	Budget de l'année 1900.		Dépenses utes		Dépenses
1898.	1899.		Dru	ites	ne	ttes
fr. et.	fr. et.	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
		III.ª Justice.				
4,200 — 3,000 — 2,527 07 1,041 25 750 —	4,200 — 3,200 — 2,500 — 1,000 — 750 —	A. Frais d'administration de la Direction de la justice. 1. Traitement du secrétaire 2. Traitement de l'employé 3. Frais de bureau 4. Frais de justice 5. Loyers	1.1 1 1	4,400 3,500 2,500 1,000 750		4,400 3,500 2,500 1,000 750
11,518 32	11,650 —			12,150		12,150
1,272 —	5,000 —	B. Commission de législation et de revision des lois.		5,000	_	5,000
1,272	5,000 -	(2. Frais d'impression		5,000		5,000
4,300 2,024 40 6,324 40	4,500 — 2,000 — 6,500 —	C. Inspecteur. 1. Traitement de l'inspecteur		4,500 1,800 6,300	 	4,500 1,800 6,300
11,518 32	11,650 —	A. Frais d'administration de la Direction de la justice	6 8 , 6 8	12,150		12,150
1,272	5,000 —	B. Commission de législation et revision d. lois	_	5,000		5,000
$\begin{array}{c c} & 6,324 & 40 \\ \hline & 19,114 & 72 \end{array}$	$\frac{6,500}{23,150}$ $\frac{-}{-}$	C. Inspecteur		$\frac{6,300}{23,450}$		6,300 23,450
207222				23,230	2	

COMPTE	BUDGET		Doosttes	Dánassas	Pagettes	Dánancas
DE	DE	Budget de l'année 1900.	Recettes	Dépenses	Recettes	
1898.	1899.	*	ort	ites	net	tes
fr. et	fr. et.		fr.	fr.	fr.	fr.
		Administration Compants				
		Administration Courante.				
		III. ^b Police.				
	9					
10,500 —	10,500 —	A. Frais d'administration de la Direction de la police. 1. Traitements des fonctionnaires	,	10,500		10,500
26,000 -	26,200	2. Traitements des ionctionnaires	_	26,200		26,200
7,604 50		3. Frais de bureau	_	7,600		7,600
2,070 — 46 174 56	2,070 —	4. Loyers		$\frac{2,070}{46,370}$		2,070 46,370
46,174 50	0 46,370 —			40,370		40,370
		a a				N .
		e e				
		B. Passeports, arrestations et transports.				
688 98	1,000	1. Police des passeports et des étrangers		1,000		1,000
2,361 78	5 3,000 -	2. Recueil général des signalements	10,000	7,000		
9,456 98 17,216 21		3. Frais d'arrestations		9,500 16,500		9,500 16,500
25,000 30		4. Frais de conduites	10,000	34,000		24,000
20,000 50	24,000		10,000	31,000		21,000
		C. Corps de police.				
21,800 -	22,100 —	1. Traitements des fonctionnaires		22,100		22,100
483,709 90		2. Solde des gendarmes		491,000		491,000
$egin{array}{c c} 42,721 & 25 \\ 1,199 & 30 \\ \hline \end{array}$		3. Habillement	_	16,900 1,200	_	16,900 1,200
2,700 60		5. Frais de bureau	_	2,700		2,700
51,500 60		6. Loyers	625	58,175		57,550
9,469 60		7. Indemnités de logement et de mobilier	_	9,000		9,000
3,688 23		8. Frais médicaux		3,500	_	3,500
2,511 2′ 7,999 98		9. Frais divers d'administration 10. Indemnités de voyage et cours d'instruction		2,700 8,000	*******	2,700 8,000
20,000 -	20,000 -	11. Quote-part du produit des amendes .	20,000	_	20,000	
607,300 72	2 591,925 —		20,625	615,275		594,650
			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			,
		*				
	,					
		*				
	1	1				

COMPTE	BUDGET	Budget de l'année 1900.		Dépenses		Dépenses
1898.	1899.	Budget de l'année 1900.	bru	ites	ne	ites
fr. et.	fr. ct.	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
16,528 07 11,537 09 12,330 — 61,734 25 8,946 65 25,540 — 136,616 06	10,000 — 13,735 —	D. Prisons. 1. Prisons de la ville de Berne: a. Nourriture b. Frais divers d'entretien c. Loyers 2. Prisons des districts: a. Nourriture b. Frais divers d'entretien c. Loyers		16,500 10,000 9,800 65,000 9,000 26,380 136,680		16,500 10,000 9,800 65,000 9,000 26,380 136,680
15,176 57 1,658 93 59,494 28 29,308 63 12,326 70 37,645 11 32,856 50 47,463 50 10,236 33 190 60 57,890 43	35,200 — 22,000 — 52,000 —	E. Etablissements pénitentiaires. 1. Pénitencier de Thorberg: a. Administration b. Enseignement et culte c. Nourriture d. Entretien e. Loyer f. Industrie g. Agriculture Frais d'exploitation h. Augmentations et diminutions à l'inventaire i. Pensions	2,000 1,200 107,200 63,650 174,050 100 174,150	15,600 1,650 54,000 29,500 12,700 72,000 40,000 225,450 700 226,150		15,600 1,650 52,000 28,300 12,700 — — — — — — — — — — — — — — — — — —
11,304 91 1,077 85 34,560 63 12,493 19 3,490 49 49 38,639 36 10,395 73 15,163 80 5,974 20 19,585 33	3,490 — 13,600 — 26,100 — 29,000 — 8,000 — 6,000 —	2. Pénitencier de St-Jean et Maison de travail d'Anet. a. Administration b. Enseignement et culte c. Nourriture d. Entretien e. Loyer f. Industrie g. Agriculture Frais d'exploitation h. Augmentations et diminutions à l'inventaire i. Pensions	- 3,400 29,400 74,000 106,800 - 6,500 113,300	11,500 1,070 37,300 17,400 3,490 16,300 46,500 133,560 8,000 —	 13,100 27,500 6,500	11,500 1,070 37,300 14,000 3,490 — 26,760 8,000 — 28,260

COMPTE DE 1898.	BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes bru		Recettes net	
fr. et.	fr. et.	Administration Courante. III.b Police.	fr.	fr.	fr.	fr.
11,735 34 818 62 21,733 80 11,278 25 11,570 — 8,256 35 72,729 61 23,849 95 51,034 05 27,184 10	9,000 — 600 — 22,500 — 9,300 — 11,865 — 26,865 — 23,000 — 8,000 —	E. Etablissements pénitentiaires. 3. Pénitencier de Witzwyl. a. Administration b. Enseignement et culte c. Nourriture d. Entretien e. Loyer f. Industrie g. Agriculture Frais d'exploitation h. Augmentations et diminutions à l'inventaire		9,400 600 23,400 11,200 11,870 2,500 35,000 93,970 8,000 101,970		9,400 600 22,900 11,200 11,870 — 22,000 8,000 30,000
3,809 62 337 52 7,295 51 3,428 33 490 — 723 60 1,910 31 12,727 07 1,411 06 1,510 — 12,628 13	3,660 — 400 — 6,610 — 3,150 — 735 — 350 — 230 — 13,975 — 900 — 13,075 —	4. Maison disciplinaire de Trachselwald: a. Administration b. Enseignement et culte c. Nourriture d. Entretien e. Loyer f. Industrie g. Agriculture Frais d'exploitation h. Augmentations et diminutions à l'inventaire i. Pensions	 80 720 6,700 7,500 1,300 8,800	4,280 400 7,180 3,470 730 310 5,500 21,870 — — — —		4,280 400 7,100 3,470 730 — — — — — — — — — — — — — — — — — — —
57,890 43 19,585 33 27,184 10 12,628 13 117,287 99	52,000 — 31,000 — 31,000 — 13,075 —	1. Pénitencier de Thorberg	174,150 113,300 71,970 8,800 368,220	226,150 141,560 101,970 21,870 491,550	 	52,000 28,260 30,000 13,070 123,330

COMPTE DE 1898.	BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes net	Dépenses tes
fr. et.	fr. et.		fr.	fr.	fr.	fr.
		Administration Courante.				
		III. ^b Police.				
		F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.				
		1. Maison de travail d'Hindelbank:				
$ \begin{array}{c c} 8,486 & 98 \\ 624 & 24 \end{array} $	8,500 — 700 —	a. Administration	100	8,600 700		8,500 700
15,327	18,100 —	b. Enseignement et culte	200	17,400	_	17,200
5,408 40	8,655 —	d. Entretien		8,700		8,700
4,345 —	4,445	e. Loyer		4,4 50		4,45 0
9,991 40	9,600	$\{f. ext{ Industrie } $	16,600	7,200	9,400	
24,200 22	30,800	Frais d'exploitation	16,900	47,050		30,150
2,908 90 4,960 50	4,800 —	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire i. Pensions	4, 800	_	4,800	_
$\frac{1,000}{22,148} = \frac{60}{62}$	26,000	%. I custous	21,700	47,050		25,350
9,633 25	9,600 —	2. Subside au refuge Arbeiterheim et à la	21,100	#1,000		20,000
	,	société de patronage des détenus libérés		10,600	_	10,600
31,781 87	35,600 —	3. Prélèvement sur la recette de l'alcool.	35,950		35,950	
			57,650	57,650		
87,321 27 92,459 60 650 — 686 84 16,330 10 500 — 11,654 93	90,000 — 100,000 — 650 — 1,000 — 13,000 — 500 — 3,150 —	G. Frais de justice et de police. 1. Frais de police criminelle	295,000 1,000 — 296,000	85,000 200,000 650 — 13,000 500 299,150	95,000 1,000 	85,000 -650 -13,000 -500 -3,150
59,903 35 2,036 40 61,939 75	60,000 — 2,000 — 62,000 —	H. Etat civil. 1. Traitements des officiers de l'état civil 2. Frais d'inspections et frais divers	 	60,000 2,000 62,000	<u></u>	60,000 2,000 62,000

BUDGET DE DE BUDGET Bess. 1899. Budget de l'année 1900.				Recettes Dépense	
fr. et.	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
	. III. ^b Police.				
24,000 — 591,925 — 140,630 — 127,075 — 3,150 —	A. Direction de la police B. Passeports, arrestations et transports C. Corps de police D. Prisons E. Etablissements pénitentiaires F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme G. Frais de justice et de police H. Etat civil	10,000 20,625 — 368,220 57,650 296,000 — 752,495	$46,370 \\ 34,000 \\ 615,275 \\ 136,680 \\ 491,550 \\ 57,650 \\ 299,150 \\ 62,000 \\ \hline 1,742,675$		46,370 24,000 594,650 136,680 123,330
	IV. Affaires militaires.				
4,300 — 13,900 — 5,500 — 3,000 — 26,700 —	2. Traitements des employés		4,500 14,400 5,500 3,000 27,400		4,500 14,400 5,500 3,000 27,400
	B. Commissariat des guerres.				
5,000 — 3,600 — 12,300 — 4,500 — 3,300 — 1,500 — 15,250 —	 Traitement du commissaire des guerres Traitement de son adjoint Traitements des employés Frais de bureau Loyers Frais d'équipement et d'organisation . Part de la confection des effets militaires dans les frais de l'administration 	15,100	5,000 3,600 12,300 4,500 3,300 1,500 — 30,200	15,100	5,000 3,600 12,300 4,500 3,300 1,500 — 15,100
	## 1899. fr. ct. 46,370 — 24,000 — 591,925 — 140,630 — 127,075 — 62,000 — 995,150 — 5,500 — 3,600 — 15,250 — 15,250 —	Budget de l'année 1900.	Budget de l'année 1900. bru	Fr. ct. Administration Courante. III.b Police. III.b Police. A. Direction de la police	Budget de l'année 1900.

COMPTE DE 1898.	BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes bru	Dépenses tes		Dépenses ites
fr. ct.	fr. et.	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
5,000 15,619 50 2,860 44 967 60 193 10 2,700 13,670 32 13,670 32	5,000 — 16,200 — 3,000 — 1,000 — 200 — 2,700 — 14,050 —	C. Administration de l'arsenal. 1. Traitement de l'intendant		5,000 16,200 3,000 1,000 200 2,700 — 28,100		5,000 16,200 3,000 1,000 200 2,700 — 14,050
76,193 75 18,056 21 1,049 45 1,050 — 3,500 — 34 65 113,568 17 13,670 32 13 79	68,640 — 15,600 — 1,140 — 1,050 — 3,500 — 40 — 104,020 — 14,050 —	D. Ateliers de l'arsenal. 1. Salaires 2. Outils et matériel de fabrication 3. Assurance des ouvriers contre les accidents 4. Intérêts du fonds d'exploitation 5. Loyers 6. Assurance contre l'incendie 7. Produit des ateliers 8. Frais d'administration		70,200 15,600 1,160 1,050 3,500 40 14,050 105,600	_	70,200 15,600 1,160 1,050 3,500 40 — 14,050
1,841 80 973 70 3,900 — 4,768 10	3,000 — 1,500 — 3,900 — 5,400 —	E. Dépôts de Tavannes et de Langnau. 1. Surveillance et frais divers	2,500 2,500	5,000 3,900 8,900		5,000 3,900 6,400

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	100	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
fr.	et.	fr. et.	Administration Courante. IV. Affaires militaires.	fr.	fr.	fr.	fr.
3,000 2,051 16,663 5,003 76,400 64,000 39,118	07 75 —	3,000 — 2,200 — 17,000 — 4,000 — 76,500 — 64,000 — 38,700 —	F. Administration des casernes. 1. Traitement de l'intendant des casernes 2. Traitements des employés 3. Entretien 4. Achat de lits de fer et de draps de lit 5. Loyers 6. Bonification de la Confédération	 8,500 64,000 72,500	3,000 2,200 17,000 4,000 83,000 — 109,200	_	3,000 2,200 17,000 4,000 74,500 — 36,700
21,800 5,931 6,712 43,948 2,550 80,942	$\frac{12}{60}$	21,800 — 6,000 — 5,700 — 45,000 — 2,500 — 81,000 —	G. Administration des arrondissements. 1. Traitements des commandants d'arrondissement: a. Traitements b. Indemnités c	 	21,800 6,000 6,500 45,000 2,500 81,800	 	21,800 6,000 6,500 45,000 2,500 81,800
525,077 62 22,500 5,250 559,380 14,600 8,110	80 — 27 —	500 — 30,000 — 5,250 — 451,000 — 15,250 —	H. Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes. 1. Achats, salaires des ouvriers		400,000 800 30,000 5,250 		400,000 800 30,000 5,250 — 15,100
		7					

COMPTE DE 1898.	BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes net	Dépenses tes
fr. et.	fr. et.	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
		IV. Affaires militaires.	,			ė
		J. Conservation et entretien du matériel de guerre.			16	
12,061 87 12,137 25		 Commissariat des guerres: a. Habillement et équipement b. Vente d'effets d'habillement et d'équi- 	59,000	72,000	_	13,000
24,998 66	25,000 —	pement	13,000 20,000	45,000	13,000	25,000
24,100 - 2,181 07	22,000 — 2,500 —	b. Equipement des corps	21,000	·43,000 3,000		22,000 2,500
1,691 15	1,500 —	d. Vente de matériel de guerre	1,500		1,500	-
8,129 02 3,996 78	7,000 — 5,000 —	3. Transports	_	8,000 4, 000	_	8,000 4,000
18,440 — 80,079 —	18,650 — 78,650 —	5. Loyers	6,570 121,570	23,220		16,650 76,650
30,019	10,000	;	121,970	198,220		76,690
507 50 444 10	1,000 _	K. Vente de matériel de guerre cantonal. 1. Vente d'anciens effets d'habillement et d'équipement	1,000		1,000	=
951 60	2,000 —		2,000		2,000	
		e deservices de la compansión de la comp			400 °	i.
		L. Dépenses militaires diverses.	,	er.		a" a
9,000 — 6,499 20 15,153 69 6,604 — 100 —	9,000 — 2,500 — — —	1. Sociétés de tir		9,000 6,870		6,870
37,356 89	11,500 —			15,870	:	15,870
						ť
					,	

COMPTE DE 1898.	BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes net	Dépenses tes
	fr. et.		fr.	fr.	fr.	fr.
fr. ct.	ir. et.	Administration Courante.	11.	11.	11.	11.
		IV. Affaires militaires.				
32,782 05 14,572 08 13,670 32 13 79 4,768 10 39,118 32 80,942 77 8,110 17 80,079 —	14,950 — 14,050 — 5,400 — 81,000 — 78,650 —	A. Frais d'administration de la Direction . B. Commissariat des guerres C. Administration de l'arsenal D. Ateliers de l'arsenal E. Dépôts de Tavannes et de Langnau . F. Administration des casernes G. Administration des arrondissements H. Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes J. Conservation et entretien du matériel de guerre	15,100 14,050 105,600 2,500 72,500 - 451,150 121,570 2,000	27,400 30,200 28,100 105,600 8,900 109,200 81,800 451,150		27,400 15,100 14,050
37,356 89 310,434 31		L. Dépenses militaires diverses		15,870 1,056,440		15,870 271,970
		V. Cultes.		·		
*		A. Frais d'administration de la Direction.			6	
218 75 218 75		1. Frais de bureau		300		300 300
		B. Culte protestant.•	3			
585,209 4,369 12,846 20 42,397 26,994 4,700	14,400 —	1. Traitements des pasteurs	_ _ _ _	589,000 5,600 14,400 43,300 30,000	, <u> </u>	589,000 5,600 14,400 43,300 30,000
580 —	580 —	siastiques externes		4,900		4,9 00
1,565 15		de Soleure	 1,500 500	580 2 500	 1,500	580 2,000
1,292 — 160,250 — —	2,000 — 155,820 — 5,800 —	9. Commission des examens de théologie 10. Loyers	—	2,500 153,270		2,000 153,270

COMPTE DE	BUDGET DE	Budget de l'année 1900.	1 1	Dépenses	Recettes	
1898.	1899.		brut			tes
fr. et.	fr. et.	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
		V. Cultes.				
132,099 25 2,100 8,275 1,800 4,615 51 80	2,100 — 9,500 — 3,000 — 4,615 —	C. Culte catholique. 1. Traitement du clergé		140,000 2,100 9,500 3,000 4,615 500		140,000 2,100 9,500 3,000 4,615 400
148,941 05			100	159,715		159,615
			e) N			2
218 75 837,072 81 148,941 05 986,232 61	848,300 — 159,615 —	A. Frais d'administration de la Direction . B. Culte protestant	2,000 100 2,100			300 841,550 159,615 1,001,465
					20 20 21	
		VI. Instruction publique.	+ × × ×		e l	No. of
		A. Frais d'administration de la Direction et du synode.	2 T. E T		i i	***************************************
4,500 — 7,700 — 7,495 92 1,935 —	1,935 —	1. Traitement du secrétaire 2. Traitement des employés 3. Frais de bureau 4. Loyers		4,500 8,400 7,500 1,935	_	4,500 8,400 7,500 1,935
6,959 85 4,876 80	5,000 —	5. Indemnités des commissions d'examen et des experts, frais de voyage 6. Frais du synode	2,000	3,500		6,500 3,500 32,335
33,467 57	33,135		2,000	34,335		32,333
y					e gran u	

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.	•	Budget de l'année 1900.	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes net	Dépenses tes
fr.	104		-4	1				
ir.	ct.	fr.	ct.	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
				VI. Instruction publique.				
				B. Université et Ecole vétérinaire.			1 .	
				a. <i>Université</i> .			e P _e	
9,550 21,725 24,560 32,010 832 316 31,144	$\begin{array}{c} 80 \\ 93 \end{array}$	249,900 10,200 22,500 25,600 32,000		1. Traitements des professeurs et privat- docents de l'université	4,000 — — — 750	255,700 7,600 23,500 28,500 34,250	· —	251,700 7,600 23,500 28,500 33,500
410 4,999 550 81,050 10,000 6,946	43 45 95 —	81,050 10,000		(Institut bactériologique, id.) (Laboratoire de chimie inorganique, id.) (Institut géologique, id.) 6. Loyers		80,600	_ _	80,600
3,096 2,267 5,048 2,154 1,327 289 3,527 7,858 3,166 3,244 4,283 4,035	55 92 39 85 75 05 42 42 43	50,000		c. Clinique chirurgicale d. Clinique médicale e. Cabinet d'anatomie f. Cabinet de physiologie g. Cabinet d'ophtalmologie h. Institut d'otiatrie et de laryngologie i. Institut d'anatomie pathologique k. Laboratoire de chimie médicale l. Laboratoire bactériologique m. Laboratoire de chimie organique n. Laboratoire de chimie inorganique o. Cabinet de physique et Observa-	_	50,000		50,000
738 1,256 2,995 711 298 1,545 300 516,499	01 95 10 90 26	481,250 -		toire	4,750	490 150	. ,	185 100
310,100		101,200		A reporter	4,100	490,150	-	485,400

COMPTE		BUDGET	Budget de l'année 1900.	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
1898.	ı	1899.	Budget de l'année 1900.	bru	ites	net	tes
fr.	ct.	fr. et		fr.	fr.	fr.	fr.
			Administration Courante.				
			VI. Instruction publique.		æ		
			B. Université et Ecole vétérinaire.			*	
			a. Université.				
516,499	-	481,250 —	Report	4,750	490,150		485,400
			8. Jardin botanique:	150	12,550	1	
15,766	54	15,930 —	b. Loyer du jardin botanique		4,730	} —	16,130
3,710		3,500 _	c. Subside du conseil de bourgeoisie de la ville de Berne. 9. Droits d'immatriculation	1,000 4,000	-	4,000	
2,500	_	2,500 -	9. Droits d'immatriculation	4,000		4,000	
		,	la policlinique	2,500	-	2,500	_
130,000		130,000 -	11. Subside de l'Etat pour les cliniques de l'hôpital de l'He: a. Subside aux quatre cliniques		130,000		130,000
5 00		500	b. Contribution au traitement du chi-				
2,000		2,000 -	rurgien auxiliaire c . Contribution aux frais de l'appareil		500		500
·		,	sciographique		2,000		2,000
26,299		26,300 —	d. Amortissement des avances pour constructions		26,300		26,300
2,052		$\frac{2,050}{659,020}$	e. Indemnité pour l'entretien des bâtiments	19.400	2,050		2,050
686,907	08	652,030 —		12,400	668,280		655,880
2							
			b. Ecole vétérinaire.				
25,350		25,800 —	12. Traitements des professeurs et privat-		0 × 000		ar aaa
4,200		4,200 _	docents de l'école vétérinaire	_	25,800 4,200		25,800 4,200
3,650		3,350 —	14. Traitements des employés		3,350		3,350
7,055		7,300 -	15. Frais d'administration	yana roma	7,300	_	7,300
$627 \\ 7,025$	90	7,025	(Clinique stationnaire, frais des installations.) 16. Loyers		7,025		7,025
		,,,,,	17. Matériel d'enseignement:		,,==	-	.,
$\frac{2,204}{379}$			a. Cabinet d'anatomie				
1,047	14		c. Bibliothèque			*,	
1,763		11,000 —	d. Cabinet d'anatomie pathologique .	3,000	14,000		11,000
$\frac{1,842}{2,005}$			e. Clinique ambulatoire	,	·		,
995	65		g. Clinique stationnaire	F 2			
573 2,900	4 0	3,000 _	h. Cours d'élève du bétail				9
982	02	500 -	19. Hôpital vétérinaire	3,000		3,000	
56,800	$\overline{52}$	55,175 —		5,000	4,500	500	
				11,000	66,175		55,175
686,907		652,030 —	a. <i>Université</i>	12,400	668,280	_	655,880
56,800		55,175	b. Ecole vétérinaire	11,000	66,175		55,175
743,708	20	707,205 —		23,400	734,455		711,055
			Crend Consoil 1800			l	

COMPTE		BUDGET		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
DE 1898.		DE 1899.	Budget de l'année 1900.	bru	-	net	
fr.	ct.	fr. e		fr.	fr.	fr.	fr.
			Administration Courante.				
			VI. Instruction publique.				
		-	C Fooloo mayaanaa				
0.005		1 400	C. Ecoles moyennes.		1.400		1 400
2,025 42,500		1,400 - 42,500 -	1. Ecole cantonale de Berne, pensions . 2. Ecole cantonale de Porrentruy, subven-		1,400		1,400
162,079	90	165,000 -	tion de l'Etat	_	48,000		48,000
102,010		100,000	gymnases	4,5 00	174,000		169,500
395,339	05	402,000 -	gymnases		422,000		422,000
5,200	05	5,200 -	5. Inspections		5,200	_	5,200
30,502	UĐ	31,000 -	6. Pensions de retraite à des maîtres d'écoles secondaires		33,000		33,000
6,038	50	7,000 -	7. Bourses	1,370	8,370		7,000
643,684		654,100 -		5,870	691,970		686,100
			-	-			,
			D. Ecoles primaires.				
1,305,926	_	1,310,000 -	1. Suppléments aux traitements des maîtres		1,320,000		1,320,000
100,016	65	100,000 -	2. Subventions extraordinaires aux com-		100.000		100.000
89,931	60	90,000 -	munes		100,000 92,000		100,000 92,000
18,970		19,000 -	4. Subsides à des écoles communales supé-		32,000		92,000
·			rieures		20,000		20,000
15,027	59	15,000 -	5. Subsides à des écoles pour matériel d'en-				
90.005	ൈ	20,000	seignement et bibliothèques		15,000		15,000
29,995	20	30,000 -	6. Subsides pour la construction de maisons d'école		30,000		30,000
106,940	30	107,000 -	7. Ecoles de couture	_	107,000		107,000
1,431		1,800 -	8. Gymnastique		1,800		1,800
49,600	-	49,600 -	9. Inspecteurs d'écoles		49,600		49,600
3,429	85	5,000 -	10. Enseignement par sections de classe .		5,000		5,000
2,530		3,000 -	11. Enseignement des travaux manuels .	***************************************	3,200		3,200
25,013 25,510		20,000 -	12. Subsides pour fournitures scolaires		20,000	_	20,000
4,928	80	25,000	13. Ecoles complémentaires		26,000		26,000
4, 520		6,000 - 5,000 -	14. Remplacement d'instituteurs malades . 15. Subsides aux établissements spéciaux pour		5,000		5,000
		0,000	21'éducation des enfants sourds-muets, aveugles, etc.		5,000		5,000
1,779,252	$\overline{39}$	1.786.400 -	-		1,799,600		1,799,600
	-	2,100,100	E. Ecoles normales.		1,100,000		1,100,000
× .			1. Ecole normale d'Hofwyl.				
7,571		8,000 -	a. Administration		8,000		8,000
29,463	01	30,900 -	b. Enseignement	-	31,000		31,000
21,946		24,200 -	c. Nourriture	800	24,800	_	24,000
10,481	35	10,000 -	d. Entretien		10,000		10,000
6,405 64	 05	6,400 -	e. Loyer		6,400		6,400
		300 -	f. Agriculture	800	600	200	
75,932 1,255		79,200 -	Frais d'exploitation	1,600	80,800		79,200
15,231		13,000	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire h. Pensions	12,500	_	12,500	
11,175		11,500 -	i. Bourses pour les élèves externes .		11,000	12,500	11,000
73,131	$\overline{89}$			14,100	91,800		77,700
13,131	30	,	-	17,100	91,000		11,100
il .			I				

COMPTE DE 1898.	BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes net	Dépenses tes
fr. et.	fr. ct.	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
		VI. Instruction publique.				
		E. Ecoles normales.		,		
5,253 60 21,504 65 19,004 44 7,545 27 57 10 53,365 06 2,916 35	4,900 — 20,300 — 19,000 — 3,800 — 48,000 —	2. Ecole normale de Porrentruy. a. Administration		4,900 20,300 19,000 3,800 — 48,000		4,900 20,300 19,000 3,800 — 48,000
9,450 —	9,000 _	g. Pensions	9,000	_	9,000	_
40,998 71	39,000 —		9,000	48,000	— :	39,000
319 90 7,166 38 13,249 73 1,606 12 755 — 23,097 13 12 70 6,800 — 16,309 83	300 — 7,400 — 13,400 — 1,800 — 750 — 23,650 — 6,500 — 17,150 —	3. Ecole normale d'Hindelbank. a. Administration b. Enseignement c. Nourriture d. Entretien e. Loyer Frais d'exploitation f. Augmentations et diminutions à l'inventaire g. Pensions		300 7,600 12,200 2,050 750 22,900 — — 22,900		300 7,600 12,200 1,800 750 22,650 — — — — — —
3,496 25 4,318 17 12,433 35 3,481 40 2,305 —	3,800 — 4,550 — 12,500 — 3,450 — 2,300 —	4. Ecole normale de Delémont. a. Administration b. Enseignement c. Nourriture d. Entretien e. Loyer f. Agriculture	— — — —	3,800 4,550 12,500 3,480 2,300 —	- - - - -	3,800 4,550 12,500 3,480 2,300
26,034 17 29 70 5,458 35	26,600 — 5,500 —	Frais d'exploitation g. Augmentations et diminutions à l'inventaire h. Pensions	5,530 5,530	26,630 		26,630 — — ————————————————————————————————
2,000 — 1,767 60	1,500 — 2,000 —	5. Cours de répétition et pensions. a. Pensions	5,530 	2,500 2,000 2,460		2,500 2,000 2,460
3,767 60	3,500 —			6,960		6,960
il .						

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes bri	Dépenses ites	Recettes ne	Dépenses Ites
fr.	ct.	fr. o	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
			VI. Instruction publique.				
73,131 40,998 16,309 20,605 3,767 154,813	71 83 52 60	77,700 - 39,000 - 17,150 - 21,100 - 3,500 - 158,450 -	E. Ecoles normales. 1. Ecole normale d'Hofwyl	5,845 5,530	91,800 48,000 22,900 26,630 6,960 196,290		77,700 39,000 17,055 21,100 6,960 161,815
3,685 6,823 18,772 8,220 4,700 874 1,461 39,864 73 10,515 29,275	-45 50 -85 70 50 55 -55	3,650 - 7,050 - 20,000 - 8,550 - 5,050 - 850 - 42,650 - 10,600 - 32,050 -	F. Institutions de sourds-muets. 1. Etablissement de Münchenbuchsee. a. Administration b. Enseignement c. Nourriture d. Entretien e. Loyer f. Métiers g. Agriculture Frais d'exploitation h. Augmentations et diminutions à l'inventaire i. Pensions	5,000 2,350 7,350 10,600 17,950	3,690 7,500 19,860 8,550 4,700 4,200 1,500 50,000 — — — 50,000	 800 850	3,690 7,500 19,860 8,550 4,700 — 42,650 — 32,050
3,500 3,500		3,500	2. Etablissement de sour des-muettes à Wabern. Subside de l'Etat		3,500 3,500		3,500 3,500
29,275 3,500 32,775		32,050 - 3,500 - 35,550 -	- 1. Etablissement de Münchenbuchsee 2. Etablissement de sourdes-muettes à Wabern	17,950 — — — — 17,950	50,000 3,500 53,500	 	32,050 3,500 35,55 0

COMPTE		BUDGET		Budget de l'année 1900.	Recettes	•		Dépenses
1898.		1899.			bri	utes	ne	ites
fr. c	et.	fr.	ct.	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
				VI. Instruction publique.				
	١			G. Encouragements aux beaux-arts.				
12,000 - 6,000 - 3,000 -		12,000 6,000 3,000	_	 Musée historique, subside Ecole des beaux-arts, subside Musée des beaux-arts, contribution aux 	_	12,000 6,000	_	12,000 6,000
2,000 -	_	2,000		frais d'exploitation		3,000 2,000	_	3,000 2,000
3,500 - 1,000 -		3,500 1,000	_	5. Ecole de musique, subside 6. Théâtre de Berne, subside	_	3,500 26,000	_	3,500 26,000
500 -	-	1,000		7. Glossaires des dialectes de la Suisse, subsides		1,000		1,000
300 - 1,950 -		300		8. Bibliographie de la Suisse, subside (Monument Bubenberg, subside.)		300	_	300
30,250		28,800	_	(12011110110 12110113018, 211011401/		53,800		53,800
				. H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.				
9,000 -	_	9,000	_	1. Prélèvement sur la recette de l'alcool .	10,000		10,000	
7,700 - 1,300 -	-	7,750 1,250	-	2. Soupes scolaires	_	8,700 1,300		8,700 1,300
	=			5. Asiles pour enfants et interature populaire	10,000	10,000		
	┪							•
		3,5 00		J. Librairie scolaire. 1. Traitements		3,500		3,500
	-	2,000	_	2. Salaires	_	2,000		2,000
		1,500 1,200	_	3. Frais de magasin et de bureau 4. Frais de transport et affranchissements	500	1,500 1,700	_	1,500 1,200
_ -	-	91,800	-	5. Edition de livres scolaires	100,000	91,800	100,000	91,800
		100,000		6. Vente de livres scolaires	100,000	100,500	100,000	
	┪		_		100,000	200,000		-
33,467 5	57	33,135		A. Frais d'administration de la Direction et				
		·		$du\ synode$	2,000	34,335	. —	32,335 711,055
743,708 2 643,684 5	50	707,205 654,100		B. Université et Ecole vétérinaire	23,400 5,870	734,455 691,970		686,100
1,779,252 3 154,813 5				D. Instruction primaire	34,475	1,799,600 196,290	_	1,799,600 161,815
32,775		35,550	_	F. Institutions de sourds-muets	17,950	53,500	_	35,550
30,250		28,800 —	_	G. Encouragements aux beaux arts H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme	10,000	53,800 10,000		53,800
	_		_	J. Librairie scolaire	100,500	100,500		
3,417,952	<u> 16 3</u>	3,403,640	_		194,195	3,674,450		3,480,255
					2			
A	. I	n Dullatin	4	Grand Conseil. 1899.			•	L

COMPTE DE 1898.	BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
fr. et.	fr. et.	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
,		VII. Affaires communales.	,			
		A. Frais d'administration de la Direction des affaires communales.				
4,500 — 2,000 — 1,465 70 870 —	4,500 — 2,200 — 1,500 — 870 —	1. Traitement du secrétaire		4,500 2,300 1,500 870	_ _ _ _	4,500 2,300 1,500 870
8,835 70	9,070 —			9,170		9,170
		VIII. Assistance publique.				
4,500 — 8,000 — 5,002 35 640 — 18,142 35	4,500 — 8,000 — 4,500 — 640 — 17,640 —	A. Frais d'administration de la Direction. 1. Traitement du secrétaire 2. Traitements des employés 3. Frais de bureau		4,500 8,600 4,500 940 18,540		4,500 8,600 4,500 940 18,540
		B. Commission et inspecteurs de l'assistance				
1,026 15 1,042 — 630 30 7,596 55 10,295 —	2,500 — 5,000 — 2,000 — 14,000 — 23,500 —	publique. 1. Commission cantonale	 	2,500 5,000 2,000 18,000 27,500	 	2,500 5,000 2,000 18,000 27,500

COMPTE DE 1898.	•	BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes bru	Dépenses ites		Dépenses Ites
fr.	ct.	fr. et	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
			VIII. Assistance publique.	7			
		8	C. Assistance des indigents.	e e		:	8
529,600 129,500 258,773 200,000 1,117,873		200,000 -	1. Subsides aux communes: a. Subsides pour l'assistance permanente b. Subsides pour l'assistance temporaire 2. Assistance externe	- 	900,000 191,000 260,000 200,000 1,551,000	_ _ _ _	900,000 191,000 260,000 200,000 1,551,000
8,500 6,000 8,000 8,500 6,000 8,000 1,200 — — — — — — 46,200		8,500 — 6,000 — 8,000 — 8,500 — 6,000 — 4,000 — 1,400 — 1,400 — 1,400 — 53,400 —	D. Hospices régionaux d'invalides, subsides. 1. Hospice de l'Oberland, à Utzigen 2. Hospice du Seeland, à Worben 3. Hospice du Mittelland, à Riggisberg 4. Hospice de la ville de Berne, à Kühlewyl 5. Hospice de la Haute-Argovie, à Dettenbühl 6. Hospice de l'Emmenthal, à Frienisberg 7. Hospice du district de Signau, à Langnau 8. Hospice de vieillards de St-Imier 9. Hospice de vieillards de Delémont 10. Hospice de vieillards de St-Ursanne 11. Hospice de vieillards de Loveresse .		8,500 6,000 8,000 8,500 6,000 8,000 4,000 1,400 1,400 600 53,400		8,500 6,000 8,000 8,500 6,000 8,000 4,000 1,400 1,400 600 53,400
3,000 3,500 4,278 4,296		2,500 — 3,000 — 3,500 — 3,500 —	E. Etablissements d'éducation dans les districts, subsides. 1. Orphelinat de Saignelégier	— — —	2,500 3,000 3,500 3,500		2,500 3,000 3,500 3,500
2,520 3,100 2,436 23,131	10	2,500 — 3,000 — 2,500 — 2,500 —	5. Orphelinat de Reconvilier 6. Etablissement d'éducation d'Oberbipp . 7. Etablissement d'éducation d'Enggistein 8. Etablissement d'éducation du Steinhælzli		2,500 3,000 2,500 2,500 23,000		2,500 3,000 2,500 2,500 23,000

COMPTE DE 1898.	BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes net	•
fr. et.	fr. et.	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
		VIII. Assistance publique.				
		F. Maisons de discipline.				
2,984 76 2,644 90 11,953 89 7,082 08 2,150 6,348 87 20,466 76 2,379 80 7,985 — 14,861 56	6,000 — 2,150 — 3,900 — 22,220 — 7,220 —	1. Landorf. a. Administration b. Enseignement c. Nourriture d. Entretien e. Loyer f. Agriculture Frais d'exploitation g. Augmentations et diminutions à l'inventaire h. Pensions		2,700 2,650 12,800 6,850 2,150 13,500 40,650 1,000 41,650		2,700 2,650 12,770 5,850 2,150 — — 22,220 — — — — — — — — — — — — — — —
2,582 31 2,889 08 13,698 15 6,222 85 2,030 — 5,014 83 22,407 56 42 — 8,015 — 14,434 56	2,500 — 3,000 — 14,170 — 5,100 — 2,030 — 5,000 — 21,800 — 7,800 — 14,000 —	2. Aarwangen. a. Administration b. Enseignement c. Nourriture d. Entretien e. Loyer f. Agriculture Frais d'exploitation g. Augmentations et diminutions à l'inventaire h. Pensions	100 900 14,000 15,000 9,000 24,000	2,500 3,000 14,270 6,000 2,030 9,000 36,800 1,200 38,000		2,500 3,000 14,170 5,100 2,030 — 21,800 — 14,000
2,569 38 2,655 17 15,478 74 7,425 24 3,307 50 8,526 29 22,909 74 414 8,780 — 14,543 74	23,400 — 7,900 —	3. Cerlier. a. Administration b. Enseignement c. Nourriture d. Entretien e. Loyer f. Agriculture Frais d'exploitation g. Augmentations et diminutions à l'inventaire h. Pensions		2,700 3,100 14,900 7,200 3,315 15,450 46,665 1,300 47,965	 7,900	2,700 3,100 14,900 6,000 3,315 — 23,400 — — 15,500

COMPTE DE 1898.	BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes bru	•	Recettes net	Dépenses tes
fr. ct.	fr. et.	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
		VIII. Assistance publique.				
		F. Maisons de discipline.				
3,013 97 2,357 79 12,545 92 5,421 83 2,530 — 5,253 37 20,616 14 1,600 40 6,598 35	2,920 — 3,500 — 12,000 — 5,250 — 2,560 — 3,200 — 23,030 — 6,700 —	4. Kehrsatz. a. Administration b. Enseignement c. Nourriture d. Entretien e. Loyer f. Agriculture Frais d'exploitation g. Augmentations et diminutions à l'inventaire h. Pensions	850 - 10,500 11,350 - 6,200	3,250 3,700 11,620 4,950 2,530 7,200 33,250 800		3,250 3,700 10,770 4,950 2,530 — 21,900 —
15,618 19	16,330 —		17,550	34,050		16,500
1,988 37 1,462 97 5,199 95 2,208 55 ———————————————————————————————————	2,500 — 2,500 — 9,100 — 3,250 — 3,975 — 700 — 22,025 — 3,900 — 18,125 —	5. Bretièges. a. Administration b. Enseignement. c. Nourriture d. Entretien e. Loyer f. Agriculture. Frais d'exploitation g. Augmentations et diminutions à l'inventaire h. Pensions		2,500 2,500 9,975 3,600 3,975 6,000 28,550 700 29,250		2,500 2,500 9,975 3,400 3,975 — 22,350 — 17,800
		6. Sonvilier. a. Administration b. Enseignement c. Nourriture d. Entretien e. Loyer f. Agriculture Frais d'exploitation g. Augmentations et diminutions à l'inventaire h. Pensions	8,350 8,350 8,350 4,600 12,950	2,500 1,500 8,000 2,800 4,550 6,000 25,350 15,000 600 40,950	2,350 - 4,000	2,500 1,500 8,000 2,800 4,550 — 17,000 15,000 —

COMPTE		BUDGET		4000	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
DE 1898.		DE 1899.		Budget de l'année 1900.	bru			tes
fr.	ct.	fr.	ct.	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
				VIII. Assistance publique.				
				F. Maisons de discipline.				
14,861 14,434 14,543 15,618 40,032	56 74 19	15,000 14,000 15,500 16,330 18,125		1. Landorf	26,650 24,000 32,465 17,550 11,450 12,950	41,650 38,000 47,965 34,050 29,250 40,950		15,000 14,000 15,500 16,500 17,800 28,000
99,490	<u>15</u>	78,955	_		125,065	231,865		106,800
16,355 5,000 20,000 25,060		21,000 4,000 5,000 20,000 14,000		G. Subventions diverses. 1. Bourses pour apprentissages 2. Assistance de malades non originaires du canton	_ _ _ _	18,000 13,000 5,000 20,000	 	18,000 13,000 5,000 20,000
66,415	10	64,000	_			56,000		56,000
40,472 40,472		<i>41,000</i> 41,000		H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme. 1. Prélèvement sur le produit de l'alcool. 2. Subsides	41,000 — — 41,000	41,000 41,000	41,000	41,000

COMPTE	BUDGET DE	Budget de l'année 1900.		Dépenses	1	Dépenses
1898.	1899.	ges 1	bru	ites	ne	ttes
fr. ct.	fr. et.	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
	THE REST OF THE PERSON OF THE	VIII. Assistance publique.		,		
18,142 35 10,295 — 1,117,873 85 46,200 —	17,640 — 23,500 — 1,507,000 — 53,400 —	A. Frais d'administration de la Direction. B. Commission et inspecteurs de l'assistance publique	_ _ _	18,540 27,500 1,551,000 53,400	- 	18,540 27,500 1,551,000 53,400
23,131 10 99,490 15 66,415 10 		E. Etablissements d'éducation dans les districts, subsides F. Maisons de discipline G. Subventions diverses H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme (Emploi de l'impôt de ²/10 °/00 dans le Jura.)	125,065 — 41,000	23,000 231,865 56,000 41,000	 	23,000 106,800 56,000
1,481,547 55	1,767,495 —	(Emploi de l'impol de /10 /00 dans le sur d.)	166,065	2,002,305		1,836,240
		IX.ª Economie publique.				•
		A. Frais d'administration de la Direction.				
4,500 — 10,000 — 3,813 23 1,450 — 19,763 23	4,500 — 10,000 — 3,750 — 1,450 — 19,700 —	1. Traitement du secrétaire		4,500 10,700 4,000 1,450 20,650	· —	4,500 10,700 4,000 1,450 20,650
7,100 — 2,473 55 — 9,573 55	7,100 — 2,500 — — — 9,600 —	B. Statistique. 1. Traitements		7,100 3,000 1,000 11,100		7,100 8,000 1,000 11,100
						a a

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	8	Dépenses ites	Recettes net	
fr.	ct.	fr. et.		fr.	fr.	fr.	fr.
			Administration Courante. IX.a Economie publique.				
			C. Commerce et industrie.				
4,564 6,660 99,013 12,000 3,826 10,584 — 136,648		7,000 110,000 12,000 4,000 	1. Encouragements au commerce et à l'industrie en général		5,500 8,500 116,000 12,000 5,000 8,000 2,000 4,000 15,000		5,500 8,500 116,000 12,000 5,000 8,000 2,000 4,000 15,000
			D. Taskeissen handenal de Banthand				
50,446 8,317		54,000 — 7,000 — 1,000 —	D. Technicum cantonal de Berthoud. 1. Enseignement: a. Traitements des professeurs b. Matériel d'enseignement 2. Administration: a. Commission de surveillance et d'examen	_	58,400 7,200	_	58,400 7,200 900
801 2,986 6,633 1,998	51 44	3,000 — 7,500 — 2,000 —	b. Frais de bureau et de voyage		3,000 7,200 2,100		3,000 7,200 2,100
71,183 9,304 13,940 20,057 44	-	74,500 — 6,400 — 14,800 — 23,700 —	Frais d'exploitation 3. Ecolages	7,900 15,400 24,700	78,800 — —	7,900 15,400 24,700	78,800
27,925	71	29,600 —	(Trais des instantations.)	48,000	78,800		30,800
1,500 694 3,761 1,687 800	30 75	1,500 — 650 — 4,000 — 1,700 — 800 —	E. Poids et mesures. 1. Traitement de l'inspecteur		1,500 650 4,000 1,000 800		1,500 650 4,000 1,000 800
8,443	<u>70</u>	8,650 —			7,950		7,950
			,				

COMPTE 1898.		BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes net	Dépenses tes
fr.	et.	fr. et.	•	fr.	fr.	fr.	fr.
			Administration Courante.				
			IX.ª Economie publique.				
			F. Police des denrées alimentaires.				
5,000 6,800		5,000 7,500	1. Laboratoire du chimiste cantonal : a. Traitement du chimiste cantonal . b. Traitements des assistants et de l'em-	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	5,000	1	5,000
1,990 2,611 4,427	57	1,990 — 2,500 — 4,000 —	ployé c. Loyer d. Articles chimiques, littérature, éclairage, etc. e. Recettes pour des analyses	4,000	7,800 1,990 2,700		7,800 1,990 2,700
11,600 4,898		11,600 — 4,800 —	2. Inspections: a. Traitements des experts b. Frais de bureau et de voyage		12,000 4,800	<u> </u>	12,000 4,800
190 240 2,500		200 — 500 —	c. Experts locaux et inspection des viandes d. Appareils et réactifs (Traitements des employés.)	_	1,200 500	_	1,200 500
834 32,237		30,800 <u>—</u>	3. Frais de bureau et d'impression	4,000	36,800		810 32,800
		*	G. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.				
20,037 8,000	50	25,000 — 7,000 —	1. Prélèvement sur le produit de l'alcool . 2. Mesures propres à combattre l'alcoolisme	27,000		27,000	
5,165 1,800		7,000 — 5,500 —	en général		7,000 9,000		7,000 9,000
5,072		5,500	cafés de tempérance, etc		5,500	·	5,500
		f «c	adonnés à l'ivrognerie	$\frac{-}{27,000}$	5,500 27,000		5,500
			8	21,000	21,000		
			H. Police du feu.				*
2,875		6,000 —	1. Police du feu		6,000 1,500		6,000 1,500
2,875	90	7,500	,		7,500		7,500
			i to the second of the second			11 12	ii A

COMPTE DE 1898.	BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes bru	Dépenses tes		Dépenses Ites
fr. ct.	fr. ct.	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
		IX.ª Economie publique.				
19,763 23 9,573 55 136,648 87 27,925 71 8,443 70 32,237 18 	19,700 — 9,600 — 150,500 — 29,600 — 8,650 — 30,800 — 7,500 —	A. Frais d'administration de la Direction B. Statistique C. Commerce et industrie D. Technicum cantonal, à Berthoud E. Poids et mesures F. Police des denrées alimentaires G. Mesures propres à combattre l'alcoolisme H. Police du feu	 48,000 4,000 27,000 79,000	20,650 11,100 176,000 78,800 7,950 36,800 27,000 7,500 365,800		20,650 11,100 176,000 30,800 7,950 32,800 — 7,500 286,800
		IX. ^b Service sanitaire.		2		
		A. Frais d'administration.				
5,674 45 	5,000 — 2,500 — — — 7,500 —	1. Collège de santé, examens et inspections 2. Traitements des employés 3. Frais de bureau		5,000 2,500 1,600 350 9,450		5,000 2,500 1,600 350 9,450
17,299 80 3,460 30 2,050 — 127,106 —	7,000 — 4,000 — 2,000 — 127,750 —	B. Service sanitaire en général. 1. Frais généraux	-	8,000 3,000 2,000 142,350	— — —	8,000 3,000 2,000 142,350
238,317 85	235,000 —	 5. Subsides aux établissements sanitaires spéciaux	<u></u>	21,000 47,360 235,000	_	21,000 47,360
388,233 95	375,750	22000000 da service public des anches.		458,710		235,000 458,710

DE 1898.	BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes bru	•	Recettes Dépenses nettes	
fr. ct.	fr. et.	Administration Courante.	fr.	fr.	tr.	fr.
		IX. ^b Service sanitaire.				
		C. Maternité.			z.	
13,828 79 3,468 26 36,793 65 29,439 23 1,592 90 17,200 — 102,322 83 14,034 — 5,000 — 450 — 3,704 82 86,543 65	14,200 — 4,600 — 38,000 — 1,600 — 17,200 — 11,500 — 5,100 — 400 — 86,600 —	1. Administration	5,300 13,000 5,000 450 23,750	15,100 4,600 39,150 32,700 1,600 17,200 110,350 — — — —	13,000 5,000 450	14,50 4,60 37,75 29,40 1,60 17,20 105,05
		D. Cours d'instruction des sages-femmes.				
2,524 50	2,500 —	1. Indemnités de pension et de voyage .		2,500		2,50
2,524 50	2,500 —		. 2	2,500		2,50
67,635 03 2,823 78 159,967 42 105,716 39 40,620 — 7,811 40 2,623 93 371,575 15 10,067 61 234,657 55 32,685 — 114,300 21	68,060 — 3,300 — 167,100 — 103,690 — 40,515 — 8,400 — 7,200 — 367,065 — 227,000 — 32,685 — 107,380 —	E. Asile d'aliénés de la Waldau. 1. Administration	3,000 25 14,000 4,680 1,965 22,200 76,300 122,170 227,000 32,685 381,855	73,000 3,325 173,250 109,780 42,485 14,800 72,595 489,235 — 489,235	7,400 3,705 — 227,000 32,685	70,00 3,30 159,25 105,10 40,52 — — — — — — — — — — — — — — — —

COMPTE DE	BUDGET DE	Budget de l'année 1900.		Dépenses	Recettes	Dépenses
1898.	1899.		bru	tes	net	les -
fr. ct.	fr. et.	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
		IX. ^b Service sanitaire.				
		F. Asile d'aliénés de Münsingen.				
68,345 50 2,540 80 182,660 45 97,500 04 92,712 - 7,968 30 22,436 22	67,000 — 2,900 — 174,700 — 98,000 — 92,700 — 7,300 — 12,000 —	1. Administration	22,200 — — 8,200 76,330	71,000 2,900 210,300 98,500 92,820 — 62,210	-	71,000 2,900 188,100 98,500 92,820
413,354 27 10,734 43	416,000 —	8. Augmentations et diminutions à l'inventaire	106,730 —	537,730	_	431,000
218,359 10	210,000 —	9. Pensions	225,000		225,000	
205,729 60	206,000 —		331,730	537,730		206,000
3,552 16 1,317 75 18,145 75 458 48 3,319 84 26,793 98	30,000 — 1,700 — 50,000 — 50,000 — 18,440 — 1,000 — 146,000 —	G. Asile d'aliénés de Bellelay. 1. Administration	800 	30,370 2,000 95,000 60,900 18,440 27,900 39,690	4,900 2,710	29,570 2,000 82,000 58,000 18,040 —
126,674 70 	40,000 —	8. Augmentations et diminutions à l'inventaire 9. Pensions	92,500 — 76,000 —	274,300 — — —	76,000 —	182,000
38,291 93	106,000 —		168,300	274,300		106,000
5,674 45 388,233 95 86,543 65 2,524 50 114,300 21 205,729 60 38,291 93 16,784 24 858,082 53	7,500 — 375,750 — 86,600 — 2,500 — 107,380 — 206,000 — 106,000 — 891,730 —	A. Frais d'administration B. Service sanitaire en général C. Maternité D. Cours d'instruction des sages-femmes E. Asile d'aliénés de la Waldau F. Asile d'aliénés de Münsingen G. Asile d'aliénés de Bellelay (Pharmacie de l'Etat.)	23,750 23,750 381,855 331,730 168,300 905,635	9,450 458,710 110,350 2,500 489,235 537,730 274,300		9,450 458,710 86,600 2,500 107,380 206,000 106,000

COMPTE DE 1898.	BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
fr. ct.	fr. ct.	Administration Courante. X. Travaux publics.	fr.	fr.	fr.	fr.
20,250 — 24,510 — 15,406 78 4,200 — 64,366 78	20,250 — 24,850 — 12,600 — 4,515 — 62,215 —	A. Frais d'administration de la Direction. 1. Traitements des fonctionnaires	 	20,250 26,800 12,600 4,510 64,160	_	20,250 26,800 12,600 4,510 64,160
26,000 — 9,399 60 9,494 05 44,893 65	26,000 — 10,000 — 9,500 — 45,500 —	B. Autorités de district. 1. Traitements des ingénieurs d'arrondissem ^t 2. Traitements des employés	 	26,500 9,440 9,500 45,440	 	26,500 9,440 9,500 45,440
109,706 52,354 65 9,902 10 635 19,653 20 192,251	110,000 — 52,000 — 6,000 — 1,000 — 25,000 —	C. Entretien des bâtiments de l'Etat. 1. Bâtiments de l'administration	 	110,000 52,000 6,000 1,000 23,000 192,000	<u>-</u>	110,000 52,000 6,000 1,000 23,000 192,000

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes net	Dépenses tes
fr.	et.	fr. c	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
			X. Travaux publics.				
			D. Constructions nouvelles de bâtiments.				
650,598		400,000 -	1. a. Constructions nouvelles (suivant pro-				
150,598		50,000 -	gramme spécial)		400,000		400,000
130,841	75	_ _	tructions nouvelles		50,000	—	50,000
130,841			2. Bellelay, constructions		35,000		
500,000	\exists	450,000 -		35,000	485,000		450,000
			k.			-	
			E. Entretien des ponts et chaussées.				
335,996 416,990		333,500 - 375,000 -	1. Traitements des cantonniers 2. Matériaux et main d'œuvre	5,000	345,000 395,000	_	345,000 390,000
100,536 4,868	22	60,000 - 5,000 -	3. Travaux de réfection et digues 4. Frais divers	_	60,000 5,000		60,000 5,000
1,266		4,000	5. Subventions pour plantations d'arbres				
2,171	40	2,500 -	fruitiers au bord des routes cantonales 6. Produit de la vente de parcelles et de		3,000		3,000
			l'herbe du bord des routes 7. Indemnité en faveur de la commune de	2,500	_	2,500	
0E7 10C	170	775 000	Berne	— — — — — — — — — — — — — — — — — — —	26,000		26,000
857,486	13	775,000 -		7,500	834,000		826,500
			F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées.			,	
332,497	85	225,000 -	1. Constructions diverses (suivant pro-		9 50,000		050.00
82,497	85		gramme spécial)	_	250,000		250,000
250,000		225,000 -	tructions de ponts et chaussées		87,500 337,500		$\frac{87,500}{337,500}$
=00,000			1		991,900		
					· l		

COMPTE DE 1898.	BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes Dépenses brutes		Recettes net	Dépenses tes
fr. et.	fr. et.		fr.	fr.	fr.	fr.
		Administration Courante.	, g a - 4	5		
		X. Travaux publics.		,	a.	
		G. Travaux hydrauliques.	-			
541,068 97 201,068 97	320,000 —	1. a. Travaux hydrauliques b. Amortissement des avances pour travaux hydrauliques	_	320,000	_	320,000
340,000	320,000 —	e e		320,000		320,000
6,200 -	7,400	2. Traitements des maîtres-éclusiers et des maîtres-digueurs		7,400		7,400
$40,892 \begin{vmatrix} 05 \\ 40,892 \end{vmatrix} 05$	32,500 — 32,500 —	3. Correction des eaux du Jura; entretien des canaux	32,500	32,500		
20,000 -	20,000 —	des canaux	-	20,000		20,000
366,200 —	347,400 —	substace supprementative	32,500	379,900		347,400
	*					2
	ě	H. Travaux géodésiques.	,			
15,188 10	12,000 —	1. Levés topographiques ordinaires	-	12,000		12,000
$10,093 45 \ 465 10$	12,000 — 500 —	2. Levés topographiques extraordinaires. 3. Carte du canton	500	14,000	500	14,000 —
$\frac{900}{25,716}$ $\frac{-}{45}$	900 <u>—</u> 24,400 —	4. Loyer (bureau du cadastre à Porrentruy)	500	990 26,990		990 26,490
20,110 40	24,400		. 300	20,990		20,490
	74			5		
a .	±				10	
			,			
64,366 78 $44,893$ 65	$\begin{array}{c c} 62,215 & - \\ 45,500 & - \end{array}$	A. Frais d'administration de la Direction . B. Autorités de district		64,160 45,440		64,160 45,440
192,251 10	194,000 — 450,000 —	C. Entretien des bâtiments de l'Etat D. Constructions nouvelles de bâtiments	<u> </u>	192,000		192,000
500,000 — 857,486 73	775,000 —	E. Entretien des ponts et chaussées	35,000 7,500	485,000 834,000	_	450,000 826,500
250,000 —	225,000 —	F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées		337,500		337,500
$ \begin{array}{c c} 366,200 \\ 25,716 \\ 45 \end{array} $	347,400 — 24,400 —	G. Travaux hydrauliques	32,500 500	379,900 26,990	_	347,400 26,490
2,300,914 71			75,500	2,364,990		2,289,490
		*	a			

COMPTE DE 1898.	Ξ.	BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes Dépenses brutes		Recettes ne	Dépenses ttes
fr.	ct.	fr. et.	Administration Courante.	fr.	fr.	tr.	fr.
		2	XI. Emprunts.	÷		s.	
			A. Remboursements et intérêts.				
_		_	1. Remboursement du capital: Emprunt de 1895, fr. 48,697,000, 3 % .				
1,460,910	_	1,460,910 —	2. Intérêts: Emprunt de 1895, fr. 48,697,000, 3 %.	_	1,460,910	.	1,460,910
1,460,910		1,460,910 —	•		1,460,910		1,460,910
				,			
			,				
			B. Frais des emprunts.				
11,504 309			1. Commissions, frais de transport et agio 2. Frais de publication et d'impression .		12,500 1,000		12,500 1,000
425, 000	-	425,000 -	3. Frais de l'emprunt de 1895, amortissement		406,000		406,000
436,813	54	436,000 -	ment		419,500	_	419,500
1,460,910 436,813	_ 54	1,460,910 — 436,000 —	A. Remboursements et intérêts	_	1,460,910 419,500		1,460,910 419,500
1,897,723	54	1,896,910 —			1,880,410		1,880,410
1,001,120		1,000,010	· ————————————————————————————————————		1,000,410		

COMPTE	BUDGET	Budget de l'année 1900.		Dépenses ites	Recettes	Dépenses Ites
1898.	1899.					
fr. et.	fr. et.	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
		XII. Finances.				
		A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines.				
4,500 — 5,000 —	4,5 00 — 5,000 —	1. Traitement du secrétaire	_	4,5 00 5, 000		4,5 00 5,000
5,200 — 3,867 65	7,200 — 4,500 —	cantonale	_	7,200 4,500	_	7,200 4,500
$\begin{array}{c c} 1,620 \\ \hline 20,187 & 65 \end{array}$	$\frac{1,480}{22,680}$ —	5. Loyers		1,310 22,510		1,310 22,510
20,101	22,000		3	22,910		22,010
14,000	14,000 —	B. Contrôle cantonal des finances. 1. Traitements des fonctionnaires		14,000	_	14,000
$\begin{vmatrix} 23,890 \\ 3,002 \end{vmatrix} = \begin{vmatrix} 10 \\ 10 \end{vmatrix}$	$ \begin{array}{c c} 14,800 \\ 24,800 \\ 2,500 \\ \end{array} $	2. Traitements des employés		24,800 2,500	_	24,800 2,500
$\begin{array}{c c} 3,492 & 45 \\ 1,010 & \end{array}$	3,500 — 1,010 —	4. Frais d'impression et de reliure 5. Loyers		3,500 1,010	_	3,500 1,010
45,394 55	45,810 —			45,810		45,810
		C. Caisses générales (Caisse cantonale et Recettes de district).	8.		•	
57,793 20 3,200 —	58,000 — 3,200 —	1. Traitements des caissiers		58,000		58,000
2,517 20 660 —	4,000 — 660 —	cantonale	_	3,200 4,000 660	. <u> </u>	3,200 4,000 660
64,170 40	65,860 —	4. Loyers		65,860		65,860
			٠			
20,187 65	22,680 —	A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines		22,510		22,510
45,394 55 64,170 40		B. Contrôle cantonal des finances C. Caisses générales		45,810 65,860		45,810 65,860
129.752 60				134,180		134,180

COMPTE	BUDGET	Budget de l'année 1900.	Recettes	•		Dépenses
1898.	1899.		bru	ites nettes		tes
fr. et.	fr. et	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
	0	XIII. Agriculture.				
		A. Frais d'administration de la Direction.				2
8,400 — 1,338 70 260 —	8,700 — 1,800 — 400 —	1. Traitements des employés		8,700 1,800 480	-	8,700 1,800 480
9,998 70		,		10,980	_	10,980
21,000 —	21,000 —	B. Economie rurale. 1. Encouragements à l'agriculture	_	23,000	_	23,000
1,750 — 1,000 — 14,000 —	1,750 — 1,000 — 10,000 —	 2. Amendement des terres: a. Traitement de l'ingénieur agricole . b. Frais de bureau et de voyage c. Subsides pour l'amendement des terres 	1,750 —	3,500 1,300	<u> </u>	1,750 1,300
26,000 —	26,000 —	agricoles	_	10,000 26,000		10,000 26,000
$ \begin{array}{rrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrr$	25,000 — 3,500 —	a. Primes et frais	_	25,000 3,500		$25,000 \\ 3,500$
86,090 47 16,000 —	$\begin{array}{c c} 92,000 \\ 16,000 \\ - \end{array}$	4. Elève de l'espèce bovine, primes et frais 5. Elève du petit bétail, primes et frais .		92,000 16,000		92,000 16,000
24,550 86	25,000	6. Encouragement de la culture des betteraves à sucre		25,000 50,000	_	25,000 25,000
228,804 53		The second secon	26,750	275,300		248,550
		C. Ecole d'agriculture.				
24,134 71 587 06 12,374 09 7,612 91 10,996 28 3,850 4,082 61 55,472 44 238 69 15,634 — 2,950 — 11,858 60 31,168 53	25,000 — 1,000 — 12,300 — 7,800 — 9,000 — 3,850 — 4,000 — 54,950 — 16,000 — 3,600 — 12,500 — 30,050 —	1. Ecole: a. Enseignement b. Essais agricoles c. Administration d. Nourriture e. Entretien f. Loyers g. Travaux des élèves Frais d'exploitation h. Augmentations et diminutions à l'inventaire i. Pensions des élèves k. Bourses l. Subvention de la Confédération	24,000 1,500 4,000 29,500 16,000 14,500 60,000	29,000 1,000 12,300 30,000 9,500 3,850 — 85,650 — 4,800 — 90,450		29,000 1,000 12,300 6,000 8,000 3,850 — 56,150 — 4,800 — 30,450
		3			a	

COMPTE	BUDGET	Dudout de Perreés 1000	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
DE 1898.	DE 1899.	Budget de l'année 1900.	bru	ites	net	tes
fr. et.	fr. et.		fr.	fr.	fr.	fr.
		Administration Courante.				
		XIII. Agriculture.				
		C. Ecole d'agriculture.				
5,689 66	1,550 —	2. Exploitation du domaine	72,000	69,650	2,350	
5,689 66	1,550 —		72,000	69,650	2,350	
31,168 53 5,689 66 ———————————————————————————————————	30,050 — 1,550 — — — 28,500 —	1. Ecole	60,000 72,000 — — — — ——————————————————————————	90,450 69,650 400 160,500		30,450 — 400 28,500
4		g = g = 1				
		D. Ecole d'industrie laitière.				
24,457 74 4,638 30 7,276 48 7,652 55 2,020 — 1,200 — 44,845 07 1,468 86	22,800 — 4,600 — 7,000 — 5,400 — 2,020 — 1,200 — 40,620 —	1. Ecole: a. Enseignement b. Administration c. Nourriture d. Entretien e. Loyer f. Travaux des élèves Frais d'exploitation g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	1,800 1,500 1,200 4,500	24,400 5,200 10,000 5,800 2,020 ———————————————————————————————		24,400 5,200 8,200 4,300 2,020 — 42,920
8,040 -	6,400 —	h. Pensions des élèves	7,200		7,200	1,000
1,400 — 12,223 13	1,600 11,400	i. Bourses	12,200	1,600 —	12,200	1,600 —
24,513 08	24,420 —		23,900	49,020		25,120
3,288 40 448 73 1,928 85 2,362 85 1,820 — 3,635 50 115,369 01	3,500 — 1,000 — 1,000 — 2,200 — 1,800 — 4,200 — 100,000 —	2. Industrie laitière: a. Loyers et fermages b. Entretien des bâtiments c. Outils et appareils d. Combustibles et éclairage e. Traitements et salaires f. Frais divers g. Achat de lait	 - - -	3,500 1,000 1,000 2,400 1,800 4,000 100,000		3,500 1,000 1,000 2,400 1,800 4,000 100,000
127,356 63 3,504 96	113,700 — 7,000 —	h. Produits	114,400 15,000	7,000	114,400 8,000	_
	6,000 —	k. Recettes et dépenses diverses		7,000		7,000
2,008 25	1,000 —	a - 2	129,400	127,700	1,700	. —
		,	8 . 8		*	8
$24,513 \ 08 \ 2,008 \ 25$	24,420 — 1,000 —	1. Ecole	23,900 129,400	49,020 127,700	1,700	25,120 —
$\frac{22,500}{22,504}$	23,420		153,300	176,720		23,420

7,950 60 6,000 — c. Nourriture	1	es
Total Content of the content of th	fr	fr.
7,597 30 9,700 — 1,051 81 900 — b. Administration		
7,597 30 9,700		
635 60 — — e. Augmentations et diminutions à l'inventaire — — — — — — — — — — — — — — — — — — —	00 00 00 00 00 00 00	10,800 1,000 8,400 2,400
8,298 46 9,150 — 12,600 22,	7,200 5,400	22,600 — — —
	00	10,000
382 85 1,000 b. Administration - 1,	000 — 440 — 1000 —	8,000 1,640 3,600 1,600
8,721 45 11,580 Frais d'exploitation - 14, - 1,737 60 2,880 - f. Pensions	3,600 4,000	14,840 — — —
5,510 58 5,800 — 7,600 14,	340	7,240
	500 — 140 — 140 —	10,000 7,240 17,240
228,804 53 221,250 B. Economie rurale 26,750 275, 25,478 87 28,500 C. Ecole d'agriculture 132,000 160, 22,504 83 23,420 D. Ecole d'industrie laitière 153,300 176,	500 — 20 — 440 —	10,980 248,550 28,500 23,420 17,240 328,690

COMPTE DE 1898.	BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900. Recettes Dépe brutes		Recettes Dépenses Re brutes		Dépenses tes
fr. et.	fr. et.	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
		XIV. Economie forestière.				
		A. Frais de l'administration centrale des forêts.				
4,200 8,860 2,218 740 16,018	740 —	1. Traitement du secrétaire	— — — —	4,200 9,400 3,000 880 17,480	— — — —	4,200 9,400 3,000 880 17,480
		B. Police forestière.				
15,900 — 933 30 2,189 55 590 —		1. Inspecteurs des forêts: a. Traitements des inspecteurs des forêts b. Frais de bureau c. Frais de voyage (Loyers.)		16,500 1,500 3,600	_ _ _	16,500 1,500 3,600
70,800 — 2,868 05 16,485 15 2,960 — 14,301 25	18,000 — 3,550 — 15,200 —	2. Forestiers d'arrondissement: a. Traitements des forestiers d'arrondissement b. Frais de bureau c. Frais de voyage d. Loyers 3. Gardes forestiers	 	79,800 3,000 18,000 3,000 15,200		79,800 3,000 18,000 3,000 15,200
18,194 96 51,200 —	12,500 — 51,200 —	4. Subside de la Confédération pour les traitements et frais de voyage 5. Part de l'administration des forêts domaniales dans les frais des inspecteurs des	28,250	_	28,250	
57,632 34	68,650 —	forêts et des forestiers d'arrondissement	56,200 84,450	140,600	56,200	56,150
01,002 01	00,000	O Francisco de la favora de Véces emis formations	, , , , ,	,		
1,402 08		C. Encouragements en faveur de l'économie forestière. 1. Allocations pour des plans d'aménagement et encouragements à la sylviculture.	_	5,000	_	5,000
35,000 —	35,000 —	2. Correction de torrents et reboisement de montagnes		35,000		35,000
36,402 08	40,000 —			40,000		40,000
16,018 70 57,632 34 36,402 08	68,650 —	A. Frais de l'administration centraledes forêts B. Police forestière	84,450 —	17,480 140,600 40,000	 	17,480 56,150 40,000
110,053 12	125,650 —	,	84,450	198,080		113,630

COMPTE DE 1898.	BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes Dépenses brutes		Recettes net	•
fr. et.	fr. et.	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
		XV. Forêts domaniales.				
		A. Produits principaux et produits intermédiaires.				
734,528 — 143,326 80	720,000 — 140,000 —	1. Produits principaux	720,000 140,000		720,000 140,000	
877,854 80			860,000	_	860,000	
		B. Produits accessoires.				
1,085 50 1,250 —	1,000 — 1,500 —	1 Ventes de souches	1,500 1,500	_500	1,000 1,500	_
20,005 26 22,340 76	18,000 —	3. Droits de parcours et fermages	18,000 21,000	<u> </u>	$\frac{18,000}{20,500}$	
22,340 10	20,500	·	21,000	300	20,000	
		0.5-1-11-7				
11,970 53	20,000 _	C. Frais d'aménagement. 1. Cultures forestières	40,000	60,000	_	20,000
$\begin{array}{c c} 28,000 - \\ 33,229 90 \end{array}$	28,000 -	2. Chemins		28,000 34,000		28,000 34,000
160,273 20	165,000 —	4. Frais de fabrication		165,000	_	165,000
$egin{array}{c c} 1,127 & 85 \ 6,782 & 71 \end{array}$		5. Frais d'abornement et de plans 6. Frais des mises		1,500 8,000		1,500 8,000
152 15 5,603 70		7. Frais de justice		1,000 5,600		1,000 5,600
846 20		9. Entretien des bâtiments		3,000		3,000
247,986 24	266,100 —		40,000	306,100		266,100
		D. Charges.				,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
7,909 45 29,345 83	8,000 — 35,000 —	1. Bois des usagers et des pauvres 2. Contributions publiques	_	8,000 35,000	_	8,000 35,000
45,639 86	50,000 —	3. Contributions communales	_	47,000	_	47,000
$\frac{7,598}{90,493} \begin{vmatrix} 30 \\ 44 \end{vmatrix}$		4. Bois pour endiguements		$\frac{3,000}{93,000}$		3,000 93,00 0
90,100	50,000			<i>J</i> J,000		30,000
					8	
		l	l		l	

COMPTE DE 1898.	=	BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes bru	•	Recettes net	Dépenses tes
fr.	ct.	fr. et.	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
			XV. Forêts domaniales.				
			.E. Frais d'administration.				
51,200	-	51,200 —	1. Part de l'administration des forêts doma- niales dans les frais des inspecteurs des forêts et des forestiers d'arrondissement		56,200		56,200
3,500	_	3,500 —	2. Caisse de secours des ouvriers forestiers, subside	_	3,500		3,500
54,700		54,700 —			59,700		59,700
877,854	80	860,000 —	A. Produits principaux et produits intermé-				
22,340 247,986	76 24	20,500 — 266,100 —	diaires	860,000 21,000 40,000	500 30 6,1 00	860,000 20,500 —	<u> </u>
90,493 54,700	44	96,000 — 54,700 —	D. Charges	_	93,000 59,700	_	93,000 59,700
507,015	<u>88</u>	463,700 —		921,000	459,300	461,700	
					2		
			XVI. Domaines de l'Etat.				
			A. Produit.				
136,749 16,452 19,300 579,270 127,660 7,489 612 887,534	50 — — 37 95	134,900 — 16,500 — 18,410 — 595,290 — 127,660 — 12,000 — 190 —	1. Domaines et bâtiments civils	145,000 15,500 17,620 590,780 127,660 12,000 190	1,000 	144,000 15,500 17,620 590,780 127,660 12,000 190	-
001,00 <u>4</u>	50	904,950 —		908,750	1,000	907,750	

COMPTE DE 1898.	BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.		Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
fr. et.	fr. Lt.	Administration Courante. XVI. Domaines de l'Etat.	fr.	fr.	fr.	fr.
10,809 28 287 27 1,166 80 6,141 69 40,841 96 598 79 58,648 21	500 — 1,500 — 6,000 — 40,000 —	B. Frais d'aménagement. 1. Frais de culture et d'amélioration 2. Frais d'abornement et de plans 3. Frais de surveillance 4. Frais des ventes et amodiations 5. Assurance contre l'incendie 6. Centimes additionnels	900	19,000 500 1,500 6,000 40,000 — 67,000	900	19,000 500 1,500 6,000 40,000 — 66,100
12,870 75 17,861 80 30,732 55	16,650 —	C. Charges. 1. Contributions publiques 2. Contributions communales		19,000 16,650 35,650		19,000 16,650 35,650
887,534 60 58,648 21 30,732 55 798,153 84	66,000 — 35,350 —	A. Produits	908,750 900 — 909,650	1,000 67,000 35,650 103,650	907,750	66,100 35,650

COMPTE DE 1898.	BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes bru			Dépenses tes
fr. ct.	fr. et.	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
50,421 70 90,642 10 40,220 40	46,000 — 90,000 — 44,000 —	XVII. Caisse des domaines. A. Intérêts des créances	44,060 — 44,000	92,000 92,000	44, 000 ————	92,000 48,000
						\$ v
		XVIII. Caisse hypothécaire.				
4,709,904 178,913 512,568 59 28,640 40 13,191 1,500,000 8,571 105,809 1,532,638 308,909 706,744 05 28,551 40 — 107,250 800,000 344,743 97	180,000 — 429,500 — 13,000 — 15,000 — 1,500,000 — 10,400 — 282,000 — 1,446,000 — 325,000 — 686,500 — 27,500 — 4,000 — 108,000 —	2. Intérêts des prêts aux communes	5,480,400 224,000 211,300 20,000 18,800 — — — — — — — — — — 5,954,500	3,000 3,500 1,500,000 10,600 192,700 1,559,000 386,000 814,000 24,700 4,000 105,000 800,000	15,300 — — — — — — — — — — —	1,500,000 10,600 192,700 1,559,000 386,000 814,000 24,700 4,000 105,000 800,000
7,062 80 31,300 — 49,039 10 7,000 — 11,419 25 221 71 3,580 20 102,462 66	7,000 — 31,500 — 50,000 — 7,000 — 10,500 — 3,500 — 103,000 —	1. Indemnités des autorités d'administration 2. Traitements des fonctionnaires 3. Traitements des employés 4. Loyers 5. Frais de bureau 6. Frais judiciaires et de poursuites 7. Emoluments	5,500 4,000 3,500 13,000	7,000 31,500 50,000 7,000 17,000 4,500 — 117,000		7,000 31,500 50,000 7,000 11,500 — 104,000
800,000 — 800,000 —	800,000 —	C. Intérêts du fonds capital	800,000 800,000		800,000 800,000	

COMPTE DÉ 1898.		BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.		Dépenses ites	Recettes net	Dép e nses tes
fr. 344,743 102,462 800,000 1,042,281	66 —	800,000 —	Administration Courante. XVIII. Caisse hypothécaire. A. Produit B. Frais d'administration C. Intérêts du fonds capital	fr. 5,954,500 13,000 800,000 6,767,500		552,000 800,000 1,248,000	104,000
			XIX. Banque cantonale.				
1,034,120 69,178			A. Produit de l'exercice. 1. Produit du compte d'effets de change . 2. Intérêts: a. Intérêt de l'emprunt de fr. 15,000,000, 3 1/2 0/0 b. Service de l'emprunt	590,000 — —	 525,000 5,000	590,000 — —	525,000 5,000
159,706 136,443 7,231 78,388 42,484 363,284 32,118	45 70 95 20 62 22	340,000 —	c. Amortissement des frais de l'emprunt d. Intérêts divers		145,000 5,000 — 350,000	1,010,000 140,000 — — — — — — —	70,000 — 145,000 5,000 — 350,000
688,021	<u>80</u>			2,220,000	1,580,000	640,000	
57,650 57,650	_	45,000 — 45,000 —	B. Emploi du produit. 1. Versement au fonds de réserve		50,000 50,000		50,000 50,000
688,021 57,650 630,371	_	650,000 — 45,000 — 605,000 —	A. Produit	2,220,000 — 2,220,000	1,580,000 50,000 1,630,000	640,000 — — 590,000	50,000

COMPTE DE		BUDGET DE	Budget de l'année 1900.	A STATE OF THE STA	Dépenses	Recettes	
1898.		1899.		bru	tes	· ne	ttes
fr.	ct.	fr. et.	Administration Courante. XX. Capital de la Caisse de l'Etat.	fr.	fr.	fr.	fr.
			A. Intérêts des créances. 1. Intérêts des placements:			,	
187,568 204,188 70,563	05	30,000 — 235,000 — 70,000 —	a. Dépôt à la Banque cantonale b. Obligations	60,000 100,000 50,000	<u>-</u> -	60,000 100,000 50,000	-
46,118 10,987 7,223	44 51	35,000 — 10,000 — 5,000 —	 a. Administrations spéciales. b. Entreprises d'utilité publique 3. Intérêts de créances diverses et intérêts de retard c	45,000 10,000 5,000	_ _ _	45,000 10,000 5,000	<u>-</u>
6,840			4. Recettes diverses				
533,490	59	385,000 —	o (g. filo. ser.)	270,000		270,000	
16,553 12,899 1,113 404 7,787 4,718	62 52 52 81	15,000 — 1,500 — 5,000 — 5,500 —	B. Intérêts des dettes. 1. Intérêts des dépôts: a. Administrations spéciales b. Consignations judiciaires c. Consignations administratives d. Fonds spéciaux e. Dépôts divers 2. Escomptes pour paiements au comptant		15,000 12,000 1,000 7,000 5,000	.) 	15,000 12,000 1,000 — 7,000 5,000
42,668	07	27,000 —	, ,		40,000		40,000
						3 3 3,3	
533,490 42,668 490,822	07	385,000 — 27,000 — 358,000 —	A. Intérêts des créances	270,000 — 270,000	40,000	270,000 — 230,000	40,000 —
				S 9 19	a.		rungir Triini Sirii

COMPTE	BUDGET	Budget de l'année 1900.		Dépenses		•
1898.	1899.	2.50	brut	es	nett	es
fr. ct.	. fr. et.	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
	я	XXI. Amendes et confiscations.	e di di			
		A. Amendes.				
132,781 96 33,604 66 5,430 86 654 76 270 5	5 45,000 — 6,500 — 7 500 — 1 1,000 —	1. Amendes encourues	130,000 — 500 1,000 131,500	40,000 6,500 — — 46,500	130,000 500 1,000 85,000	40,000 6,500 — —
01,011	-					
	10 00 0 H	B. Emploi du produit des amendes.				
5,004 86	4,500 —	1. Frais de perception		5,000		5,000
1,977 60	3,500 —	2. Récompenses à des agents de police communaux et à des particuliers	_	3,000		3,000
20,000 -	20,000 —	3. Subside pour les traitements du corps de la gendarmerie		20,000		20,000
6,000	6,000 —	4. Subventions en faveur de la caisse des gendarmes invalides	_	10,000	_	10,000
$\begin{vmatrix} 32,200 \\ 32,200 \end{vmatrix} 74$		5. Part des communes		21,500 21,500		21,500 21,500
5,879 63		des pauvres	-	4,000		4,000
8,591 9		8. Report à compte nouveau		<u>-</u> 85,000		
94,671 60	6 80,000 —			89,000		85,000
		C. Indemnités et confiscations.				
3,139 88 16 86		1. Indemnités	2,100 100		2,100 100	
3,156 6		2. Comiscations	2,200		2,200	
5,100	2,200	 , .			2,200	
			55.8			
94,671 6	80,000 _	A. Amendes	131,500	46,500	85,000	
94,671 6 3,156 6	6 80,000 —	B. Emploi du produit des amendes C. Indemnités et confiscations	2,200	85,000		85,000 —
3,156 6		C. Inwining or confedence of Co	133,700	131.500		
5,255	,					
	1	I	I	1	I	

COMPTE	BUDGET DE	Budget de l'année 1900.	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
1898.	1899.	Dudget de l'annee 1900.	bru	ites	net	tes
fr. et.	fr. et.	1	fr.	fr.	tr.	fr.
		Administration Courante.				
		XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.				
	-	A. Chasse.				
$egin{array}{cccc} 56,212 & 60 \ 10,740 & - \ 7,635 & 85 \ 1,237 & 47 \ \end{array}$	50,000 — 10,000 — 8,000 — 1,200 —	1. Patentes de chasse	50,000 — — 1,200	10,000 8,000	50,000 — — 1,200	10,000 8,000
39,074 22	33,200	4. Indemnite de la Confederation	51,200	18,000	33,200	
		.*	,			
		B. Pêche.	ē	, .		
8,438 —	7,000 —	1. Ferme de la pêche et patentes	7,000	_	7,000	
5,933 25 423 —	5,500 — 2,000 —	2. Frais de surveillance et de perception 3. Encouragements à la pisciculture	_	6,000 2,000		6,000 2,000
2,839 35	2,500 -	4. Indemnité de la Confédération	2,500		2,500	
$-\frac{380}{-}$	$\begin{vmatrix} 500 \\ 500 \end{vmatrix}$ —	5. Etablissement de pisciculture 6. Frais de justice		500	200	500
4,540 35	2,000 —	4	9,700	8,500	1,200	
			*			
		C. Mines.				
$\begin{array}{c c} 1,200 \\ -4,520 \end{array} \begin{array}{c} -57 \end{array}$	1,200 — 3,600 —	1. Traitement de l'inspecteur des mines . 2. Droits d'exploitation du minerai de fer	4,000	1,200 —	4, 000	1,200 —
173 92	200 —	3. Carrières: a. Droits de concession	200		200	
3,412 16	2,000 — 1,000 —	b. Carrière de Stockern, exploitation 4. Recherche de gisements miniers	2,000	1,000	2,000	1,000
6,906 65	3,600	4. Recherche de gisements miniers	6,200	2,200	4,000	
0,000	0,000		0,200		1,000	
39,074 22 4,540 35 6,906 65	33,200 — 2,000 — 3,600 —	A. Chasse	51,200 9,700 6,200	18,000 8,500 2,200	33,200 1,200 4,000	
50,521 22	38,800 —		67,100	28,700	38,400	
			,			•

COMPTE 1898.	BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes net	Dépenses tes
fr. ct.	fr. et.	Administration Courante. XXIII. Régie des sels.	fr.	fr.	fr.	fr.
44,692 25 973,910 20 750 — 200 — 6,088 — 67,376 17 1,003,632 12	1,008,000 — 600 — 700 — 4,000 —	A. Commerce des sels. 1. Valeur des sels en magasin au 1er janvier 2. Sel de cuisine	1,440,000 2,000 1,500 18,000 — 1,461,500	1,400 800 13,000	1,013,000 600 700 5,000 — 1,019,300	
16,000 — 77,829 77 100,011 36 6,230 90 10,767 80 162 40 5,491 34 1,702 20 203,808 69	101,000 — 6,300 — 11,000 — 700 — 5,000 — 2,100 —	B. Frais d'exploitation. 1. Intérêts du fonds de roulement		16,000 82,000 103,000 6,300 11,000 500 — — 218,800	_	16,000 82,000 103,000 6,300 11,000 500 —
9,766 65 3,049 49 9,766 65 22,582 79	2,900 — 7,800 —	C. Frais d'administration. 1. Traitements des fonctionnaires		9,700 3,000 11,550 24,250		9,700 3,000 8,300 21,000
1,003,632 12 203,808 69 22,582 79 777,240 64	212,900 — 20,400 —	A. Commerce des sels	1,461,500 7,500 3,250 1,472,250	442,200 218,800 24,250 685,250	1,019,300 — — — — 787,000	211,300 21,000

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes bru		Recettes net	Dépenses tes
tr.	ct.	fr. et.	Administration Courante. XXIV. Timbre et impôt sur les billets de banque.	fr.	fr.	fr.	fr.
118,315 390,581 29,470 538,367	75 —	55,000 — 355,000 — 25,000 — 435,000 —	A. Droits de timbre. 1. Papier timbré	55,000 370,000 25,000 450,000	<u>-</u>	55,000 370,000 25,000 450,000	
116,951 116,951		120,000 — 120,000 —	B. Impôt sur les billets de banque. 1. Banque cantonale	120,000 120,000		120,000 120,000	<u> </u>
9,662 34 23,864 242 33,803	40 83 20	10,000 — 200 — 23,000 — 300 — 33,500 —	C. Frais d'exploitation. 1. Coût du papier, frais des estampilles, etc. 2. Entretien des appareils 3. Commissions des débitants 4. Frais divers de perception		12,000 200 24,000 300 36,500	 	12,000 200 24,000 300 36,500
5,400 2,394 520 8,314		5,500 3,000 520 9,020	D. Frais d'administration. 1. Traitements des employés		5,500 3,000 525 9,025		5,500 3,000 525 9,025
538,367 116,951 33,803 8,314 613,200	$ \begin{array}{c c} $	435,000 — 120,000 — 33,500 — 9,020 — 512,480 —	A. Droits de timbre	450,000 120,000 — — 570,000		450,000 120,000 — — — — — 524,475	

50,000 — 00,000 — 60,000 — 500 — 09,500 —	Administration Courante. XXV. Emoluments. A. Emoluments des secrétariats de préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites. 1. Emoluments proportionnels des secrétaires de préfecture	fr. 650,000	fr.	fr.	fr.
00,000 — 60,000 — 500 —	XXV. Emoluments A. Emoluments des secrétariats de préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites. 1. Emoluments proportionnels des secrétaires de préfecture	650,000			
00,000 — 60,000 — 500 —	A. Emoluments des secrétariats de préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites. 1. Emoluments proportionnels des secrétaires de préfecture	6 50,000			
00,000 — 60,000 — 500 —	greffes et des offices des poursuites et des faillites. 1. Emoluments proportionnels des secrétaires de préfecture	650,000			
00,000 — 60,000 — 500 —	de préfecture	650,000			
60,000 <u> </u>	fecture			650,000	
500 _	l 3. Emoluments des greffes des tribunaux et l	100,000		100,000	
09,500 _	des offices des poursuites et des faillites 4. Frais de perception	270, 000	600	270,000 —	- 600
	, ,	1,020,000	600	1,019,400	
25,000 — 25,000	B. Chancellerie d'Etat. 1. Emoluments, droits de patente et droits de naturalisation	30,000		30,000	
4,000 —	C. Greffe de la Cour suprême. 1. Cour suprême, émoluments en affaires civiles, émoluments de chancellerie et droits de patente	5,000 5,000		5,000 5,000	
	,				
10,000 — 70,000 — 45,000 — 25,000 —	D. Justice et police. 1. Emoluments des Directions de la justice et de la police	10,000 70,000 50,000 130,000	 	10,000 70,000 50,000 130,000	
10 70	9,000 — 9,000 — 5,000 —	droits de patente	droits de patente	droits de patente	droits de patente

COMPTE DE 1898.	BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
fr. e	t. fr. ct.	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
2,987 3 7,454 3 10,441 6	2 7,000 —	XXV. Emoluments. E. Direction de l'intérieur. 1. Droits de concessions	2,500 7,000 9,500		2,500 7,000 9,500	
	100 —	F. Direction des finances. 1. Emoluments et patentes des débitants de sel	100 100	 	100	
1,120,619 9 35,447 –	7 1,009,500 —	A. Emoluments des secrétariats de préfec- ture, des greffes et des offices des pour- suites et des faillites	1,020,000 30,000	600	1,019,400 30,000	
5,100 - 148,699 1 10,441 6 - 534 1 1,320,841 8	4,000 — 5 125,000 — 4 10,500 — 0 —	C. Greffe de la Cour suprême	5,000 130,000 9,500 100 1,194,600	600	5,000 130,000 9,500 100 1,194,000	
					-	

COMPTE DE 1898.	BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes Dépenses brutes		Recettes Dépenses nettes	
fr. et.	fr. et.	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
		XXVI. Impôt sur les successions et les donations.				
499,160 18 50,079 42 1,884 44 450,965 20	40,000 — 2,000 —	A. Produit. 1. Taxe ordinaire	400,000 2,000 402,000	40,000	400,000 	40,00
6,787 65 337 75 7,125 40	500 —	B. Frais de perception. 1. Commissions des percepteurs 2. Frais divers de perception		8,000 500 8,500		8,00 50 8,50
	e E	<u></u>			:	
450,965 20 7,125 40 443,839 80	8,500 —	A. Produit	402,000	8,500		8,50
	*					

COMPT		BUDGET	Budget de l'année 1900.	Recettes	Dépenses ites		Dépenses Ites
1898.		1899.					
fr.	ct.	fr. et		fr.	fr.	fr.	fr.
			Administration Courante.				
			XXVII. Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux.				
							*
983,515	40	970,000 -	A. Patentes d'auberge. 1. Patentes d'auberge	1,018,000	28,000	990,000	-
96,606 886,909	18	97,000 — 873,000 —	1. Patentes d'auberge	1,018,000	99,000 127,000	891,000	99,000
000,909	ZZ	373,000	# · **	1,010,000	121,000	091,000	
90 94 4		20,000	B. Permis de vente des spiritueux.	90,000		90.000	
39,314 18,362	75	38,000 — 19,000 —	1. Permis de vente	38,000	19,000	38,000	19,000
20,951	25	19,000 —		38,000	19,000	19,000	
			C. Frais de perception.				
788	30	1,000	1. Frais d'inspection, de taxation, de perception et d'impression		1,000		1,000
788	30	1,000	•		1,000		1,000
		=					
			2				

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes Dépenses nettes		
fr.	et.	fr. et	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.	
			XXVII. Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux.					
886,909 20,951 788 907,072	$\frac{25}{30}$	19,000 - 1,000 -	A. Patentes d'auberge		1,000	19,000		
·		,				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
						e .		
			XXVIII. Part du produit du monopole de l'alcool.					
31,781 9,000 40,472 20,037 17,377	87 	9,000 - 41,000 - 25,000 -	1. Versement de la Confédération	1,150,000 — — — —	35,950 10,000 41,000 27,000 1,050		35,950 10,000 41,000 27,000 1,050	
		1,008,000		1,150,000		1,035,000		
·								

COMPTE DE 1898.	BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes net	Dépenses tes
fr. ct.	fr. et.	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.
		XXIX. Taxe militaire.				
489,425 50 34,936 35 7,099 50 265,730 67 265,730 68	22,000 —	A. Taxe militaire. 1. Contribuables présents	490,000 25,000 5,000 	260,000 260,000	490,000 25,000 5,000 	260,000
5,300 — 5,500 75 22,738 29 33,539 04	5,700 — 6,000 — 34,000 — 45,700 —	B. Frais de taxation et de perception. 1. Traitements des employés 2. Frais de taxation 3. Frais de perception, d'impression et de poursuites		5,700 6,000 39,000 50,700	 	5,700 6,000 39,000 50,700
265,730 68 33,539 04 232,191 64	255,000 — 45,700 — 209,300 —	A. Taxe militaire ,	520,000 520,000	260,000 50,700 310,700	260,000 — — 209,300	 50,700

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes Dépenses nettes		
fr.	et.	fr. c	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.	
			XXX. Impôts directs.					
			A. Impôt sur la fortune.					
1,869,732 486,413		1,855,000 - 508,200 -	1. Impôt foncier: a. dans l'ancienne partie du canton, 2,5 % oo b. dans le Jura, 2,1 % o	1,862,500 508,200	, -	1,862,500 508,200	_	
1,017,065 128,187 16,192 8,515	22 11	123,900 - 12,000 -	a. dans l'ancienne partie du canton, 2,5 % % b. dans le Jura, 2,1 % % c	1,000,000 130,200 12,000 8,000		1,000,000 130,200 12,000 8,000	, ,	
3,526,105				3,520,900		3,520,900		
1,323,520 418,430 19,989 4,186 568,573 34,236 9,957 2,006 2,380,899	03 46 50 08 37 46 50	378,000 - 18,750 - 3,675 - 562,500 - 34,650 - 20,000 - 8,000 -	B. Impôt du revenu. 1. Impôt du revenu de 1 ^{re} classe: a. dans l'ancienne partie du canton, 3,75 % b. dans le Jura, 3,15 % 2. Impôt du revenu de II ^e classe: a. dans l'ancienne partie du canton, 5 % b. dans le Jura, 4,2 % 3. Impôt du revenu de III ^e classe: a. dans l'ancienne partie du canton, 6,25 % b. dans le Jura, 5,25 % 4. Recouvrement complémentaire 5. Amendes	1,300,000 425,000 18,750 4,000 562,500 35,000 10,000 6,000 2,361,250		1,300,000 425,000 18,750 4,000 562,500 35,000 10,000 6,000 2,361,250	 	
10,971 72,338 74,377 75 5,740 8,713 172,216	$ \begin{array}{r} 37 \\ 74 \\ \hline 10 \\ 60 \end{array} $	54,000 - 66,500 - 2,000 - 5,000 - 5,000 -	C. Frais de taxation et de perception. 1. Commission de l'impôt du revenu 2. Provisions de perception: a. pour l'impôt sur la fortune b. pour l'impôt du revenu 3. Frais de la revision de l'impôt foncier 4. Indemnités des communes 5. Frais divers de perception		12,000 72,000 70,450 2,000 5,500 10,000 171,950	 	12,000 72,000 70,450 2,000 5,500 10,000 171,950	

DE 1899.	Budget de l'année 1900.	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes Dépenses nettes		
fr. et.	Administration Courante.	fr.	fr.	fr.	fr.	
	XXX. Impôts directs.					
	D. Frais d'administration.					
25,000 — 13,000 — 1,200 —	1. Traitements des fonctionnaires		13,000		25,000 13,000 1,200	
39,200 —	·		39,200		39,200	
			,	,		
3,469,600 — 2,150,575 — 146,500 — 39,200 —	B. Impôt du revenu	3,520,900 2,361,250 —	 171,950	2,361,250 —	 171,950 39,200	
5,434,475 —		5,882,150				
				×		
	XXXI. Imprévu.					
	1. Successions en déshérence			_ 		
	· 	-				
?	fr. et. 25,000 — 13,000 — 1,200 — 39,200 — ,150,575 — 146,500 — 39,200 —	Administration Courante.	fr. ct. Administration Courante.	fr. ct. Administration Courante. XXX. Impôts directs.	Administration Courante. fr. fr. fr.	



Rapport de la Direction des finances

au Conseil-exécutif

pour être transmis au Grand Conseil

concernant

le budget des recettes et des dépenses de l'année 1900.

(Décembre 1899.)

Monsieur le président,	Dépenses en moins:		
Messieurs les membres du Conseil-exécutif,	$XI. \ Emprunts \ . \ . \ . \ . \ . \ .$		16,500
The second secon	XIV. Economie forestière		12,020
Le projet de budget des recettes et des dépenses du	$V. Cultes \dots \dots \dots$		6,750
canton de Berne, qui sera soumis au Grand Conseil	III. ^b Police		4,970
conformément à vos propositions des 22, 23 et 24 no-	$XII.\ Finances$	»	170
vembre 1899, évalue	Total des diminutions de dépenses	fr.	40,410
los manettos à fr. 97 009 110	$Recettes \ en \ plus:$		
les recettes à fr. 27,002,110 et les dépenses à	XXX. Impôts directs	fr.	236,525
200	XVIII. Caisse hypothécaire		151,000
Excédent des dépenses fr. 1,194,485	XXVIII. Part de la recette de l'alcool .	»	27,000
	XXV. Emoluments	»	19,900
ou, en ne considérant que les sommes nettes des	XXVII. Patentes d'auberge	»	18,000
différentes branches d'administration:	XXIV. Timbre et impôt sur les billets		
les recettes à fr. 14,059,575	de banque		11,995
et les dépenses à » 15,254,060	XXIII. Régie des sels	»	7,000
	XVI. Domaines de l'Etat	»	2,400
Excédent des dépenses fr. 1,194,485	Total des augmentations de recettes_	fr.	473,820
Le présent projet diffère ainsi qu'il suit du budget	Recettes en moins:		
arrêté par le Grand Conseil pour l'année 1899:	XX. Caisse de l'Etat	fr.	128,000
arrete par le Grand Consen pour vannée 1855.	XIX. Banque cantonale		15,000
Dépenses en plus:	XV. Forêts domaniales	*	2,000
X. Travaux publics fr. 165,975	XXII. Régales de la chasse, de la pêche		
IX. b Service sanitaire	et des mines		400
VI. Instruction publique » 76,615	Total des diminutions de recettes	fr.	145,400
VIII. Assistance publique » 68,745	Dépenses en plus fr. 539,065		
I. Administration générale » 46,870	Dépenses en moins » 40,410		
IX.ª Economie publique » 30,450	-	fr.	$498,\!655$
XIII. Agriculture	Recettes en plus fr. 473,820		
II. Administration judiciaire » 28,410	Recettes en moins » 145,400		
XVII. Caisse des domaines » 4,000	-	»	328,420
IV. Affaires militaires » 3,020	Dépenses nettes en plus	fr.	170,235
III. a Justice	Excédent des dépenses		,
VII. Affaires communales » 100	d'après le budget de 1899	»	1,024,250
Total des augmentations de dépenses fr. 539,065	d'après le budget de 1900	fr.	1,194,485
Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1899.			83

En conséquence, non seulement il n'est survenu, depuis le dernier budget, aucune amélioration dans le rapport entre les recettes et les dépenses de l'administration courante de l'Etat, mais l'excédent des dépenses s'est plutôt accru. Il est vrai que l'on peut constater une augmentation considérable des recettes, surtout aux chapitres Impôts directs et Caisse hypothécaire, mais le produit de la Caisse de l'Etat diminue sensiblement, par suite de l'emploi de ses capitaux productifs d'intérêts à l'allocation de subsides aux entreprises de chemins de fer subventionnées par l'Etat. D'autre part, les dépenses des chapitres Assistance publique, Instruction publique, Service sanitaire, Economie publique et Agriculture ont beaucoup augmenté et le budget des Travaux publics a été fortement grevé par l'amortissement de la subvention de fr. 500,000. - accordée pour la construction du pont de la Grenette, à Berne, et par l'allocation d'une somme de fr. 104,000. — à la commune de Berne pour la reprise de l'entretien de routes. Les frais de l'Administration judiciaire et des offices des poursuites et des faillites, ainsi que ceux de l'Administration générale, s'accroissent notamment par suite de l'augmentation des traitements des employés de district; en outre, l'Administration générale sera grevée, en 1900, d'une dépense considérable pour la revision du Bulletin des lois.

Comparativement au Compte de l'année 1898, le budget de 1900, tel qu'il est établi par le Conseil-exé-

cutif, présente les différences ci-après:	
Dépenses en plus:	
VIII. Assistance publique fr.	354,692.45
IX. ^b Service sanitaire» VI. Instruction publique» IX. ^a Economie publique»	118,557.47
VI. Instruction publique »	61,302.84
$IX.^a$ Economie publique »	49,331.86
$XIII. \ Agriculture \ . \ . \ . \ . \ . \ .$	28,094.03
II. $Administration\ judiciaire$ »	19,811.25
I. Administration générale »	15,910.24
V. Cultes »	15,232.39
XVII. Caisse des domaines »	7,779.60
XII. Finances	4,427.40
III.a $Justice$	4,335.28
XIV. Economie forestière »	3,576.88
VII. Affaires communales »	334. 30
Total des augmentations de dépenses fr.	684,385. 99
Dépenses en moins:	
IV. Affaires militaires fr.	38,464. 31
$XI.\ Emprunts$	17,313.54
$ ext{III.}^{ ext{b}}Polar{i}ce$ »	15,794. 31
$III.^{\mathrm{b}} Police \dots \dots $ » X. $Travaux \ publics \dots \dots $ »	11,424.71
XXXI. Recettes imprévues »	1,650. —
Total des diminutions de dépenses fr.	84,646.87
$Recettes\ en\ moins$:	
XX. Caisse de l'Etat fr.	260,822.52
XXV. Emoluments	126,841.86
XXVI. Impôt des successions et dona-	
tions »	90,339.80
tions	
de banque	88,725.37
XV. Forêts domaniales »	45,315.88
XIX. Banque cantonale »	40,371.80
XXVIII. Part de la recette de l'alcool »	33,021.90
XXX. Impôts directs »	26,948.96
XXIX. Taxe militaire »	22,891.64
XXII. Régales de la chasse, de la	•
$p\hat{e}che$ et des $mines$ »	12,121.22
XXI. Amendes et confiscations »	956. 65
Total des diminutions de recettes fr.	748,357.60

$Recettes\ en\ plus:$		
XVIII. Caisse hypothécaire	fr.	205,718.69
XXIII. Régie des sels		9,759. 36
XVI. Domaines de l'Etat		7,846.16
XXVII. Patentes d'auberges	>>	1,927.83
Total des augmentations de recettes	fr.	225,252. 04
Dépenses en plus fr. 684,385. 99 Dépenses en moins . » 84,646. 87	fr.	599,739. 12
Recettes en moins fr. 748,357.70 Recettes en plus » 225,252.04	»	523,105. 56
Total des augmentations nettes de dépenses	fr.	1,122,844.68
Excédent des dépenses:		
Compte de 1898	»	71,640. 32
Budget de 1900	fr.	1,194,485. —

I. Administration générale.

Comparativement au budget précédent, les dépenses en plus sont les suivantes:

$\mathbf{E}.$	Chancel	leri	e^{-d}	Et	at								fr.	3,580
	$Pr\'efets$													
J.	Secrétai	res	de	pr	éfe	cti	ure						»	3,250
K.	Revision	du	ι E	$\tilde{u}ll$	eti	n	des	lo	is				»	40,000
Tota	l des aug	mer	tat	ion	s d	le	dép	en	ses,	\mathbf{c} o	mn	ae -		
	dessus .												fr.	46,870

L'augmentation du crédit de la Chancellerie d'Etat concerne les loyers pour fr. 3,580. —; celle du crédit des Secrétaires de préfecture porte sur les loyers également pour fr. 250. — et sur les traitements des employés pour fr. 3,000. —. Le traitement du secrétaire du préfet de Berne a été augmenté de fr. 300. — et les loyers de fr. 240. —; en revanche, il est prévu fr. 500. — de moins pour les indemnités des vice-préfets. Le crédit de fr. 40,000. — affecté à la Revision du Bulletin des lois est nouveau. Les frais du Grand Conseil, de la députation au Conseil des Etats et des commissaires, ainsi que les frais d'impression de la Chancellerie d'État et de la Feuille officielle allemande, ont été évalués à une somme inférieure à celle qu'ils ont atteinte en 1898; les chiffres du budget de 1899 ont été maintenus.

II. Administration judiciaire.

Dépenses en plus:

C. Tribunaux de district	fr.	$8,\!450$
D. Greffes des tribunaux de district	»	6,020
F. Cours d'assises	»	200
G. Offices des poursuites et des faillites .	»	12,640
H. Conseils de prud'hommes	>>	1,100
Total des augmentations de dépenses, comme		

ci-dessus fr. 28,410

L'augmentation des frais des Tribunaux de district concerne pour fr. 6,200. — les traitements des fonctionnaires, pour fr. 1,400. — les frais de bureau et pour fr. 850. - les loyers. L'augmentation du crédit des Cours d'assises porte sur les frais de bureau de la Chambre criminelle, et l'augmentation prévue pour les Greffes des tribunaux de district, etc., se répartit ainsi: traitements des fonctionnaires, fr. 2,100. -; agents des poursuites, fr. 4,000. —; employés, fr. 5,000. —; frais de bureau, fr. 300. —; loyers, fr. 740. —; frais prévus

à l'art. 11 de la loi sur les conséquences civiques de la faillite, fr. 500. —.

III.a Justice.

Il est prévu une augmentation de fr. 200. — pour le traitement du secrétaire de la Direction de la justice, et de fr. 300. — pour les traitements des employés; en revanche, il a été inscrit fr. 200. — de moins pour les frais de voyage de l'inspecteur.

III.b Police.

	$Dcute{e}per$	ises	er	n	ıoiı	ns:						
	Prisons Etablisse											
Ľ.	Liuousse	me	us	pe	nu	em	uur	res		5,745	fr	7 695

Dépenses en plus: Total des diminutions de dépenses, comme ci-

Il a été inscrit de plus qu'en 1899 fr. 5,000. — pour la solde des gendarmes, fr. 4,175. — pour les loyers du Corps de police et fr. 500. — pour les indemnités de

logement et de mobilier; d'un autre côté, l'habillement occasionnera moins de dépenses en 1900.

IV. Affaires militaires.

A. Frais d'administration de la Direction fr.

Dépenses en plus:

B. Commissariat des guerres	» 150
E. $D\acute{e}p\^{o}ts$	» 1,000
G. Administration des arrondissements	» 800
L. Dépenses militaires diverses	» 4,37 0
Total	fr. 7,020
Dépenses en moins:	
F. Administration des casernes	fr. 2,000
G. Conservation et entretien du matériel de	9,000
guerre	» 2,000

Total des augmentations de dépenses fr. 3,020

Au chapitre des Frais d'administration de la Direction, le crédit pour le traitement du secrétaire a été augmenté de fr. 200.—, et celui des traitements des employés de fr. 500.—. Les prévisions des dépenses du Commissariat des guerres sont à peu près les mêmes qu'en 1899; mais la bonification pour la confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes a été évaluée exactement à la moitié de ces dépenses. Pour la surveillance et les frais divers des Dépôts de Tavannes et de Langnau, il a été inscrit fr. 2,000. — de plus; l'indemnité de la Confédération sera de ce chef également augmentée de fr. 1,000. —. L'excédent des dépenses de l'Administration des arrondissements concerne les frais de bureau des commandants d'arrondissement. On a inscrit fr. 1,000. — de plus pour les transports du Matériel de guerre et, d'autre part, fr. 1,000. — de moins pour les assurances des ouvriers contre les accidents et fr. 2,000. de moins pour les loyers. Les frais en plus, sous la rubrique des Dépenses militaires diverses, sont relatifs aux subventions à accorder aux communes pour l'achat de fusils de cadets.

V. Cultes.

Dépenses en moins:

В.	Culte	protestant .										fr. 6,750
----	-------	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------

Les dépenses pour les traitements supplémentaires, le bois de chauffage et les subsides à des ecclésiastiques externes ont été augmentées, il est vrai, respectivement de fr. 900.—, fr. 500.— et fr. 200.—, soit en tout de fr. 1,600.—. Toutefois les loyers des bâtiments d'église ont été réduits de fr. 2,550. — et le crédit extraordinaire en vue d'un subside pour la construction d'une église disparaît.

VI. Instruction publique.

Dépenses en plus:

\mathbf{R}	Univer	eité .	ot Ec	olo a	nátás	vina	ino			fr	3,850
											32,000
D.	Instru	ction	prim	aire						>>	13,200
$\mathbf{E}.$	Ecoles	norn	$\bar{n}ales$							>>	3,365
											25,000
								Tot	al	fr.	77,415
	Dér	renses	en i	moin	8:						•

Dépenses en moins:

700

Total fr. 4,000

Α.	Frais d'administr			ati	ion	de	la	Direction					
	et du	synode										»	800

Total de l'augmentation de dépenses fr. 76,615

Dans les Frais d'administration, la somme des traitements des employés est augmentée de fr. 700. —; d'autre part, le montant des frais du synode scolaire a été diminué de fr. 2,900. —. Les chiffres du présent budget, comparativement à celui de l'année dernière, sont augmentés de fr. 1,800. — pour les traitements des professeurs de l'Université, de fr. 1,000. — pour les traitements des assistants, de fr. 1,500. — pour les traitements des employés et de fr. 1,500. — pour les frais d'administration de l'Université. En revanche, d'autres montants subissent des réductions et l'augmentation totale est de fr. 3,850. —. L'excédent des dépenses des Ecoles moyennes se répartit comme il suit: Ecole cantonale de Porrentruy, fr. 5,500. —; subside de l'Etat aux gymnases et progymnases, fr. 4,500. —; subside de l'Etat aux écoles secondaires, fr. 20,000, —; pensions de retraite à des maîtres d'écoles secondaires, fr. 2,000. —. Sous la rubrique Ecoles primaires, il est proposé une augmentation de fr. 10,000. — pour suppléments aux traitements des maîtres, de fr. 2,000. — pour les pensions de retraite, de fr. 1,000. — pour subsides à des écoles primaires supérieures, de fr. 200. — pour l'enseignement des travaux manuels et de fr. 1,000. — pour les écoles complémentaires. D'un autre côté, le crédit pour le remplacement d'instituteurs malades a été diminué de fr. 1,000. — Le montant budgétaire sous la rubrique Ecoles normales est resté à peu près le même, au moins en ce qui concerne les écoles normales mêmes; mais le crédit des pensions a subi une augmentation de fr. 1,000. et il a été inscrit un nouveau crédit en faveur d'un cours de perfectionnement pour les instituteurs du Jura. Sous la rubrique Encouragements aux beaux-arts, tous les chiffres, sauf celui qui a été inscrit pour la sub-vention de l'Etat au théâtre de la ville de Berne, sont restés les mêmes que dans le précédent budget. Au subside annuel de fr. 1,000. — alloué jusqu'ici au théâtre de la ville de Berne viennent encore s'ajouter fr. 25,000. en vue de l'amortissement de la subvention de fr. 100,000. accordée par l'Etat pour la construction d'un nouveau théâtre.

VII. Affaires communales.

Il y a sous ce chapitre une augmentation de fr. 100. — concernant le traitement de l'employé.

VIII. Assistance publique.

vill. Assistance publique.		
Dépenses en plus: A. Frais d'administration de la Direction B. Commissions et inspecteurs de l'assistance	fr.	900
publique	>>	4,000
C. Assistance des indigents	>>	44,000
F. Maisons de discipline		
Total	fr.	76,745
Dépenses en moins:		
G. Subventions diverses	»	8,000
Total des augmentations de dépenses	fr.	68,745
Dans l'excédent de dépenses des Frais		

tration de la Direction sont compris les traitements des employés pour fr. 600. — et les loyers pour fr. 300. – Il a été inscrit fr. 4,000. — de plus pour indemnités aux inspecteurs d'arrondissement. Sous la rubrique Assistance des indigents, le subside de l'assistance permanente a été augmenté de fr. 33,000. — et celui de l'assistance externe de fr. 25,000. —; en revanche, le chiffre du subside pour l'assistance temporaire a été diminué de fr. 14,000. —. Les crédits prévus pour les refuges ou maisons de discipline de Landorf, d'Aarwangen, de Cerlier et de Kehrsatz sont restés les mêmes et le crédit concernant la maison de discipline de Bretièges a été réduit de fr. 325. —. Il a été inscrit à la rubrique F., pour la maison de discipline de Sonvilier, un nouveau crédit de fr. 28,000. —, dont fr. 15,000. sont proposés en vue de l'amortissement des frais de l'inventaire. Sous la rubrique Subventions diverses, on a augmenté de fr. 9,000. — le crédit pour l'assistance de malades non originaires du canton, et réduit de fr. 3,000. — le crédit destiné aux bourses pour apprentissages; le crédit concernant les subsides pour les pensions d'incurables, de tuberculeux et d'épileptiques ne rentre plus dans ce chapitre; il est inséré au budget du service sanitaire, sous la rubrique IXb G 5.

IXa. Economie publique.

Dépenses en plus:		
A. Frais d'administration de la Direction	fr.	950
B. Statistique	>>	1,500
C. Commerce et industrie	»	25,500
D. Technicum cantonal, à Berthoud	>>	1,200
F. Police des denrées alimentaires	»	2,000
Total	fr.	31,150
Dépenses en moins:		
Poids et mesures	*	700
Total des augmentations de dépenses	fr.	30,450

L'augmentation relative aux Frais d'administration comprend fr. 700. — pour les traitements des employés et fr. 250. — pour les frais de bureau. Sur l'augmentation concernant la Statistique, il est prévu fr. 500. — pour les frais de bureau et d'impression et fr. 1,000. — pour une nouvelle rubrique en vue du recensement fédéral. Dans la rubrique Commerce et industrie, il a été proposé les augmentations de crédit suivantes: fr. 500. — pour les encouragements au commerce et à l'industrie en général, fr. 1,500. — pour les bourses,

fr. 6,000. — pour les écoles professionnelles et industrielles, fr. 1,000. — pour l'école et les cours de ferrage, fr. 1,500. — pour la chambre du commerce et de l'industrie, soit fr. 500. — pour les traitements de fonctionnaires et fr. 1,000. — pour les indemnités de séance. Il faut ajouter à ces augmentations un crédit extraordinaire de fr. 15,000. — destiné à la subvention votée par le Grand Conseil en faveur des sociétés de développement. Ce crédit ne sera naturellement versé que lorsque seront remplies les conditions de l'arrêté du Grand Conseil. Les frais du Technicum cantonal, à Berthoud, sont augmentés de fr. 4,300. —; d'un autre côté, comparativement aux prévisions de 1899, on a augmenté les écolages de fr. 1,500. —, la subvention de la ville de Berthoud de fr. 600 et la subvention de la Confédération de fr. 1,000. —; il reste pour le canton un excédent de dépenses de fr. 1,200. —. Dans la rubrique de la Police des denrées alimentaires, les augmentations suivantes sont proposées: fr. 300. — pour les traitements des assistants, fr. 200. — pour les articles chimiques, fr. 400. — pour les traitements des experts, fr. 100. pour les frais de bureau et d'impression, et enfin fr. 1000. — pour les frais d'inspection des viandes, qui jusqu'à présent figuraient au chapitre du service sanitaire.

IXb. Service sanitaire.

Dépenses en plus:

A. Frais d'administration de la Direction fr. 1,950
B. Service sanitaire en général » 82,960

Total fr. 84,910

Par suite de la séparation du service sanitaire d'avec la Direction de l'intérieur, le chapitre des Frais d'administration de la Direction comprend deux nouvelles rubriques: Frais de bureau, fr. 1,600. — et loyers, fr. 350. —. La loi concernant la contribution de l'Etat aux dépenses des hôpitaux publics entraîne une augmentation considérable des dépenses de l'Etat inscrites sous la rubrique Service sanitaire en général; conformément à cette loi, la subvention de l'Etat aux hôpitaux de district sera augmentée de fr. 14,600. — et il sera inscrit les nouveaux crédits ci-après: Subsides aux établissements spéciaux, fr. 21,000. — et subsides à l'hôpital de l'Île et à l'hôpital extérieur, fr. 47,360. —. L'inscription du premier de ces crédits comporte toutefois la suppression, au budget de l'assistance publique, de l'article concernant les prébendes pour des incurables.

X. Travaux publics.

P desired		
Dépenses en plus: A. Frais de l'administration de la Direction F. Entratien des nonts et abayesées		
E. Entretien des ponts et chaussées	n	31,300
F. Constructions nouvelles de ponts et		
$chauss\'ees$	>>	112,500
H. Travaux géodésiques		2,090
Total	fr.	168,035
Dépenses en moins:		
B. Autorités de district	fr.	60
C. Entretien des bâtiments de l'Etat	>>	2,000

Total des augmentations de dépenses fr. 165,975

Total

fr.

2,060

Sur l'augmentation concernant les Frais d'administration, il est prévu fr. 1,950. — pour les traitements des

employés de la Direction. Le crédit inscrit pour les traitements des ingénieurs d'arrondissement est augmenté de fr. 500. —, tandis que celui des traitements des employés est réduit de fr. 560. —. Sous la rubrique Entretien des ponts et chaussées, il est prévu fr. 11,500. de plus pour les traitements des cantonniers et fr. 15,000. de plus pour l'entretien des ponts et chaussées. Un nouveau crédit de fr. 26,000. — s'ajoute ici en vue de l'amortissement de l'indemnité de fr. 104,000. — accordée à la ville de Berne pour la reprise de l'entretien de routes. On a diminué de fr. 1,000. — les subsides pour des plantations d'arbres fruitiers le long des routes cantonales. On propose d'augmenter de fr. 50,000. — le crédit pour Constructions nouvelles de ponts et chaussées, soit d'inscrire fr. 25,000. — pour les nouvelles constructions et fr. 25,000. — pour l'amortissement des avances, vu que les obligations résultant de constructions (avances et constructions autorisées) comportent une somme de fr. 493,224. 05 depuis le commencement de l'année 1899, sans compter la subvention pour la construction du pont de la Grenette, à Berne, de fr. 500,000. —, pour l'amortissement de laquelle fr. 62,500. — seront prélevés pendant huit ans. Il est prévu fr. 2,000. — de plus pour les frais ordinaires des travaux géodésiques et le loyer est de fr. 90. — supérieur à celui de 1899.

XI. Emprunts.

Il a été prévu fr. 2,500. — de plus au crédit des commissions, des frais de transport et de l'agio. En revanche, le crédit de l'amortissement des frais d'emprunt a été réduit de fr. 19,000. —.

XIII. Agriculture.

Dépenses en plus:

A. Frais d'administration	de	la	Di	rection	fr.	80
B. Economie rurate					>>	27,300
E. Ecoles agricoles d'hiver	• .	٠			>>	2,290

Total fr. 29,670

Il est prévu ici une augmentation de fr. 2,000. du crédit des Encouragements à l'agriculture en général et de fr. 300. — du crédit des Frais de bureau et de voyage de l'ingénieur agricole. Conformément au décret du Grand Conseil, une somme de fr. 25,000. — a été inscrite en vue de l'encouragement de la culture de la betterave à sucre. Mais ce montant ne sera versé que lorsque les conditions de l'arrêté du Grand Conseil seront remplies. Comparativement au budget de 1899, les frais des Ecoles agricoles d'hiver ont été augmentés; il est prévu fr. 3,600. — de plus pour l'école agricole d'hiver de la Rütti et fr. 3,260. — de plus pour les cours agricoles d'hiver de Porrentruy. Mais il est aussi prévu une augmentation des pensions des élèves et des subventions de la Confédération, de sorte que le premier crédit ne représente des dépenses en plus que pour fr. 850. — et le second pour fr. 1,440. —.

XIV. Economie forestière.

Dépenses en moins:		
B. Police forestière	fr.	12,500
Dépenses en plus:		
A. Frais de l'administration centrale des		
$for \hat{e}ts$	»	480
Total des diminutions de dépenses	fr.	12,020
Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1899		

A la rubrique Frais de l'administration centrale des forêts, il est inscrit fr. 340. — de plus pour les traitements des employés et fr. 140. — de plus pour les loyers. De même, à la rubrique Police forestière, il est prévu une augmentation de fr. 600. — pour les traitements des inspecteurs des forêts et de fr. 8,800. — pour les traitements des forestiers d'arrondissement. D'un autre côté, les loyers sont réduits de fr. 1,150. — et les recettes de la part de l'administration des forêts domaniales dans les frais des inspecteurs des forêts et des forestiers d'arrondissement sont augmentées de fr. 5,000. — et les subventions de la Confédération de fr. 15,750. —; la première de ces augmentations porte les recettes à une somme égale à la moitié des frais.

XV. Forêts domaniales.

Les recettes de ce service ont été budgétées de la même manière que pour l'année 1899. Il en est de même des dépenses, sauf de la contribution des communes, qui a été diminuée de fr. 3,000. —, et de la part de l'administration des forêts domaniales, augmentée de fr. 5,000. —.

XVI. Domaines de l'Etat.

Le produit de l'exercice a été évalué à fr. 2,800. — de plus que dans le budget de 1899; en revanche, il est compté en moins fr. 100. — sur les recettes des frais de ventes et amodiations et en plus fr. 300. — sur les contributions publiques.

XVII. Caisse des domaines.

Eu égard aux modifications aux capitaux de la Caisse des domaines, les intérêts des créances sont diminués de fr. 2,000. — et les intérêts passifs sont augmentés d'une somme équivalente.

XVIII. Caisse hypothécaire.

Le produit brut de la Caisse hypothécaire est augmenté de fr. 152,000.—; d'autre part, le chiffre des frais de bureau subit une augmentation de fr. 1,000.—.

XIX. Banque cantonale.

Le produit brut de l'exercice a été évalué à fr. 10,000. — de moins qu'en 1899, et il est prévu fr. 50,000. — pour le versement au fonds de réserve (au lieu du minimum de fr. 48,000. —, soit 20 % de fr. 240,000. —).

XX. Caisse de l'Etat.

En raison de l'emploi des capitaux de la Caisse de l'Etat productifs d'intérêts à l'allocation de subventions aux nouveaux chemins de fer, l'intérêt des placements a été diminué de fr. 115,000. — au budget, et les intérêts passifs sont augmentés de fr. 13,000. —, conformément aux résultats du compte de 1898.

XXII. Chasse, pèche et mines.

La réduction de fr. 400. — sur le produit total de l'exercice provient des modifications suivantes :

Dépenses en plus pour frais de surveillance et de perception, fr. 500.—; recettes en moins de l'établissement de pisciculture, fr. 300.—; recettes en plus des droits d'exploitation du minerai de fer, fr. 400.—.

XXIII. Régie des sels.

Le produit brut est évalué à un chiffre supérieur de fr. 6,000. — à celui qui avait été prévu pour 1899. Les frais d'exploitation sont diminués de fr. 1,600. —; les frais d'administration sont augmentés de fr. 600. —.

XXIV. Timbre et impôt sur les billets de banque.

Une augmentation de fr. 15,000. — est prévue pour le produit brut de ce service; en revanche il y a une augmentation de fr. 2,000. — pour les frais du matériel et de fr. 1,000. — pour les commissions des débitants.

XXV. Emoluments.

Sont prévues dans ce service les augmentations de recettes ci-après:

Emoluments des greffes des tribunaux et des offices des poursuites et des faillites fr. 10,000 Emoluments de la Chancellerie d'Etat . . » 5,000 Emoluments du greffe de la Cour suprême . » 1,000 Patentes des voyageurs de commerce . . » 5,000

Total fr. 21,000

En revanche, les droits de concession ont été diminués de fr. 1,000. — et il a été inscrit fr. 100. — de plus pour les frais de perception des émoluments des secrétariats de préfecture et des greffes des tribunaux.

XXVII. Patentes d'auberge, etc.

Une augmentation de fr. 20,000. — est prévue pour les patentes d'auberge; de ce chef, la part des communes est augmentée de fr. 2,000. —.

XXVIII. Part du produit du monopole de l'alcool.

La part du canton de Berne à la recette de l'alcool est évaluée à un chiffre supérieur de fr. 30,000. à celui qui avait été prévu pour 1899. D'autre part, il a été en conséquence inscrit fr. 3,000. — de plus en vue des mesures propres à combattre l'alcoolisme.

XXIX. Taxe militaire.

Comparativement au budget précédent, on a augmenté de fr. 10,000. — le produit de la taxe militaire; cette augmentation de recettes est toutefois compensée par une somme de fr. 5,000. — représentant la part de la Confédération dans les augmentations des recettes et par fr. 5,000. — pour les frais de perception.

XXX. Impôts directs.

Recettes en plus:	3
A. Impôt sur la fortune	fr. 51,300
B. Impôt du revenu	» 210,675
	fr. 261,975
Dépenses en plus: C. Frais de taxation et de perception .	» 25,450
Total des augmentations de recettes	fr. 236,525

Les augmentations de recettes se répartissent comme suit:

							1	l n	cien canton		Jura
Impôt	fone	cier					. f	r.	7,500	fr.	-
Impôt	des	cap	itau:	х				>>	37,500	»	6,300
Impôt	$d\mathbf{u}$	reve	nu (de Ire	clas	sse		>>	175,000	»	47,000
»		»	>>	$\Pi_{\mathbf{e}}$	>>			»		>	325
»		»	»	IIIe	>>			»		»	350
							f	r.	220,000	fr.	53,975

Il est prévu une diminution de fr. 12,000. — sur les recouvrements complémentaires et les amendes concernant l'impôt du revenu, ainsi que les augmentations de dépenses suivantes: fr. 18,000. — pour les commissions de perception de l'impôt sur la fortune, fr. 3,950. — pour les commissions de perception de l'impôt du revenu, fr. 500. — pour les indemnités aux communes et fr. 5,000. — pour les frais divers de perception. Les frais de la commission de l'impôt du revenu sont évalués à fr. 2,000. — de moins que dans le précédent budget.

Le rapport de la Direction des finances concernant le budget des recettes et des dépenses pour l'année 1899 concluait par les observations suivantes:

« Bien que l'on puisse s'attendre à ce que, si les « circonstances ne sont pas trop contraires, le résultat « du compte général de l'administration des finances de « l'Etat soit plus favorable que les prévisions, il y aura « dans tous les cas un gros déficit, en présence duquel « l'obligation s'impose de chercher à rétablir l'équilibre « entre les recettes et les dépenses. Comme l'Etat n'a « pas pour le moment de nouvelles ressources à sa « disposition et qu'il sera très difficile, pour ne pas dire « impossible, d'augmenter les recettes actuelles, il est « absolument nécessaire d'éviter non seulement tout dé-« passement de crédit, pour autant que cela peut se faire, « mais aussi de ne voter aucune nouvelle dépense, ou « aucune augmentation d'une dépense prévue, à moins « que ce ne soit absolument indispensable. » Ces observations sont encore plus opportunes aujourd'hui que l'année dernière, vu que non seulement depuis lors la proportion entre les recettes et les dépenses de l'administration courante de l'Etat ne s'est pas améliorée, mais que les dépenses ont augmenté plus fortement que les recettes. Le Conseil-exécutif présentera au Grand Conseil un rapport spécial et des propositions concernant la situation financière de l'Etat et le rétablissement de l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Berne, le 8 décembre 1899.

Le directeur des finances, Scheurer.

Approuvé par le Conseil-exécutif et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 9 décembre 1899.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

Morgenthaler.

Le chancelier,

Kistler.

Rapport de la Direction des finances

2.17

Conseil-exécutif, pour être transmis au Grand Conseil,

concernant

la situation financière de l'Etat

et

le rétablissement de l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

(Décembre 1899.)

Monsieur le président, Messieurs les membres du Conseil-exécutif,

Le budget des recettes et des dépenses du canton de Berne pour l'année 1900 prévoit, tel qu'il est soumis par le Conseil-exécutif au Grand Conseil, un excédent de dépenses de 1,194,485 fr. La discussion qui aura lieu au Grand Conseil ne modifiera pas sensiblement cette prévision; en outre, bien que le résultat du compte, sous l'influence de circonstances particulièrement favorables, puisse être quelque peu meilleur, il y aura en tout cas un gros déficit, lequel se répétera et s'accroîtra d'année en année, si le rapport entre les recettes et les dépenses n'est pas ramené à un chiffre normal. En

effet, par suite des obligations que diverses lois et divers arrêtés du Grand Conseil ont imposées au canton, les dépenses ont augmenté dans une mesure hors de proportion avec l'accroissement ordinaire des recettes. Le rétablissement de l'équilibre entre les recettes et les dépenses de l'Etat est donc d'une urgente nécessité.

Les dépenses.

La comparaison suivante entre les dépenses prévues au budget de 1900 et celles du compte de 1880 montre combien les charges de l'Etat se sont alourdies pendant les vingt dernières années:

Dépenses.			1900.	1880.	Augmentation.
			fr. et.	$\mathbf{fr.}$ $\mathbf{ct.}$	fr. ct.
Instruction publique			3,480,255. —	1,852,430. 20	1,627,824. 80
Assistance publique			1,836,240. —	653,254.33	1,182,985. 67
Service sanitaire			976,640. —	296,025. 73	680,614. 27
Travaux publics			2,289,490. —	1,682,513.08	606,976. 92
Agriculture			328,690. —	48,919.54	279,770.46
Administration judiciaire			929,610. —	$675,\!447.\ 14$	254,162.86
Economie publique			286,800. —	55,256.73	231,543. 27
Administration générale.			653,880. —	516,223.97	137,656. 03
Justice et police			1,013,630. —	934,727.66	78,902. 34
Caisse des domaines			48,000. —	4,766. 17	52,766. 17
Affaires militaires			271,970. —	227,356.06	44,613. 94
Finances			134,180. —	104,653.88	29,526. 12
Economie forestière			113,630. —	84 ,317.63	29,312.37
Cultes			1,001,465. —	981,534. 26	19,930. 74
Affaires communales			9,170. —	6,410. 45	2,759. 55
			13,373,650. —	8,114,304.49	5,259,345. 51
Emprunts			1,880,410. —	3,238,141.93	1,357,731. 93
			15,254,060. —	11,352,446. 42	3,901,613. 58

Il est vrai que certaines dépenses extraordinaires ont disparu aujourd'hui du budget et du compte de l'Etat, telles la subvention payée pour le palais fédéral, par 50,000 fr., le subside pour la correction des eaux du Jura, par 230,000 fr., et la subvention pour la construction du chemin de fer du Gothard, par 257,941 fr. 75; total: 537,941 fr. 75. Mais, déduction faite de cette somme, l'augmentation des dépenses n'en est pas moins de 3,363,671 fr. 83.

Il résulte du tableau récapitulatif ci-dessus que ce sont surtout les dépenses de l'instruction publique, de l'assistance publique, du service sanitaire, de l'agriculture et de l'économie publique qui ont subi l'augmentation la plus considérable. Ces dépenses sont pour 1900 du double au sextuple de celles de 1880. Aussi les dépenses du compte auraient elles dépassé depuis longtemps les recettes d'une très forte somme, si les frais de l'amortissement et des intérêts des emprunts n'eussent été réduits à la suite de conversions.

L'augmentation des dépenses se répartit sur la période de 1890 à 1900 pour trois quarts, et sur la période de 1880 à 1890 pour un quart de la somme totale.

Les nouvelles dépenses de l'administration judiciaire concernent pour 290,880 fr. les offices des poursuites et des faillites et pour 5,000 fr. la contribution de l'Etat aux frais des conseils de prud'hommes. Ces deux articles n'ont figuré au budget et dans le compte qu'après 1890.

L'augmentation des dépenses de l'instruction publique a été de 370,669 fr. 17 pour la période de 1880 à 1890

Frais d'administration de	la	\boldsymbol{D}	ire	ctio	n		
Commission et inspecteurs							
Subsides aux communes							
Assistance externe							
Subsides extraordinaires a							
Hospices régionaux d'inva							
Etablissements d'éducation							
Maisons de discipline .							
Subventions diverses	•						•

Les dépenses des hospices cantonaux d'invalides de Frienisberg et d'Hindelbank, lesquels ont été supprimés, ne figurent plus au budget. En revanche, il a été inscrit pendant la période de 1890 à 1900 des subsides pour les hospices régionaux d'invalides de Kühlewyl, de Dettenbühl, de Frienisberg et de Langnau, nouvellement créés, ainsi que pour les hospices de vieillards du Jura. En outre, les deux nouvelles maisons de discipline de Bretièges et de Sonvilier sont venues s'ajouter à celles de Landorf, d'Aarwangen, de Cerlier et de Kehrsatz. Sous la rubrique des subventions diverses rentrent comme nouvelles dépenses les frais de l'assistance des malades non originaires du canton, au montant de 13,000 fr., et les subsides en cas de malheurs publics, qui s'élèvent à 20,000 fr.

Les dépenses pour les encouragements au commerce et à l'industrie en général ont augmenté de 147,021 fr. Toutefois, il est compris dans cette somme une dépense extraordinaire de 15,000 fr. pour l'année 1900, représentant une contribution aux frais du livre publié par les sociétés de développement. Sur l'augmentation de 147,021 fr., 36,141 fr. 85 concernent la période de 1880 à 1890 et 110,879 fr. 15 celle de 1890 à 1900. Pour les subsides aux écoles professionnelles et industrielles, l'augmentation est de 97,407 fr. 35. Les frais de la police

et de 1,257,155 fr. 63 pour la période de 1890 à 1900; elle se répartit ainsi sur les diverses rubriques du chapitre: Frais d'administration, 6,976 fr. 87; Université et école vétérinaire, 342,549 fr. 06, dont 160,850 fr. concernent les subsides de l'Etat pour les cliniques de l'hôpital de l'Ile; Ecoles moyennes, 244,214 fr. 19; Enseignement primaire, 938,156 fr. 80; Ecoles normales, 34,114 fr. 71; Institutions de sourds-muets, 8,013 fr. 47; Encouragements aux beaux-arts, 53,800 fr. Dans cette dernière somme sont comprises une dépense extraordinaire de 25,000 fr., pour 1900, en vue de l'amortissement du subside de 100,000 fr. au théâtre de la ville de Berne, et une contribution de 12,000 fr. aux frais d'entretien du Musée historique cantonal. L'augmentation des dépenses de l'instruction publique, pour autant qu'elle concerne la période décennale de 1890 à 1900, est due à la nouvelle loi sur l'enseignement primaire du 6 mai 1894, qui est entrée partiellement en vigueur le 1er octobre 1894 et entièrement le 1er janvier 1897. Depuis 1893, l'augmentation a été de 1,059,781 fr. 94.

L'augmentation des dépenses de l'assistance publique porte presque exclusivement sur la décennie de 1890 à 1900 et elle a eu lieu en majeure partie après l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1898, de la loi du 28 novembre 1897 sur l'assistance publique et l'établissement. Comparativement au compte de 1897, l'augmentation est de 1,070,489 fr. 95. Elle se monte à 1,182,985 fr. 67 comparativement à la somme des dépenses de 1880 et

se répartit ainsi qu'il suit:

1880 à 1890.	1890 à 1900.	1880 à 1900.				
fr. ct.	$\mathbf{fr.}$ $\mathbf{ct.}$	fr. et.				
50.75	3,356.70	3,305.95				
513. 15	23,569.50	24,082.65				
16,948.65	649,868.17	666,816.82				
$22,\!896.79$	157,069.41	179,966. 20				
	200,000. —	200,000. —				
8,3 54. 90	18,402.41	10,047. 51				
1,146.65	3,903. 15	5,049. 80				
11,092.38	37,068.86	48,161.24				
2,875.50	42,680. —	45,555.50				
47,067.47	1,135,918. 20	1,182,985.67				

des denrées alimentaires datent de la première période décennale et, jusqu'à la fin de celle-ci, ils se sont élevés à 26,426 fr. 72; dans la période de 1890 à 1900, ils se sont encore accrus de 6,373 fr. 28. Ont été inscrits comme nouveaux crédits dans la seconde période: le subside au technicum cantonal de Berthoud, budgété à 30,800 fr. pour l'année 1900, ainsi que le subside au technicum de Bienne, au montant de 35,000 fr.

Les dépenses du service sanitaire en général ont augmenté de 298,082 fr. 93. Sur cette augmentation, 72,315 fr. 78 concernent les subventions de l'Etat pour les hôpitaux de district; l'extension du service public des aliénés a provoqué une nouvelle dépense, évaluée à 235,000 fr. dans le budget de 1900; les subsides à l'hôpital de l'Ile et à l'hôpital extérieur, qui s'élèvent à 47,360 fr., sont également nouveaux. Les frais de la Maternité et du cours d'instruction des sages-femmes se sont accrus de 17,456 fr. 59. Ceux des asiles d'aliénés sont plus élevés de 359,380 fr. qu'en 1880. L'Etat allouait alors une subvention de 60,000 fr. à l'asile d'aliénés de la Waldau. Il a, depuis, pris cet établissement à sa charge et créé les asiles d'aliénés de Münsingen et de Bellelay.

Les frais des encouragements à l'agriculture en général ont augmenté de 17,132 fr. 18 et ceux des encouragements à l'élevage du cheval et du bétail bovin

de 111,452 fr. 40. Les dépenses de l'école d'agriculture se sont accrues de 10,495 fr. 88. Autres augmentations, à la suite de nouvelles dépenses créées depuis 1880: subsides pour l'amendement des terres, 39,050 fr.; encouragement de la culture de la betterave à sucre, 25,000 fr.; contribution aux frais de l'assurance contre la grêle, 25,000 fr.; école d'industrie laitière, 23,420 fr.; cours agricoles d'hiver de la Rütti et de Porrentruy, 17,240 fr.

Par suite des conversions de 1880, 1887 et 1895, au moyen desquelles l'intérêt des emprunts de l'Etat, qui était de 4½ avant 1880, a été successivement ré-

duit à 4, $3^{1/2}$ et $3^{0/0}$, de même que par suite du remboursement de l'emprunt $4^{0/0}$ de 1885, au montant de 13,000,000 fr., la somme annuellement nécessaire pour le service des intérêts et de l'amortissement des emprunts a été ramenée de 3,238,141 fr. 93 à 1,880,410 fr.

Les recettes.

Depuis l'année 1880, quelques recettes ont augmenté, tandis que d'autres ont diminué. L'augmentation nette des recettes demeure bien inférieure à celle des dépenses, ainsi qu'il ressort du tableau suivant:

	1900.	1880.	Augmentation.
Augmentations:	fr. et.	fr. ct.	fr. et.
Impôts directs	5,671,000.	3,386,035.46	2,284,964.54
Caisse hypothécaire	1,248,000. —	709,802.61	538,197.39
Domaines	590,000. —	480,000. —	110,000. —
Banque cantonale	806,000. —	687,947.58	118,052.42
Emoluments	1,19 4 ,000. —	1,128,220.96	65,779.04
Forêts domaniales	461,700 . —	$399,\!688.\ 90$	62,011. 10
Taxe militaire	209,300. —	15 4 , 4 10. 95	54,889.05
Régales de la chasse, de la pêche, etc.	38,400. —	26,710.45	11,689.55
D'	10,218,400. —	6,972,816. 91	3,245,583.09
Diminutions:			
Plus-value des domaines		285,333.57	285,333. 57
Régie du sel	787,000. —	996,046.23	209,046. 23
Caisse de l'Etat	230,000. —	402,547. 18	172,547. 18
Produit de la recette de l'alcool	1,035,000. —	1,197,363. 22	162,363. 22
Impôt des successions et donations	353,500. —	457,289. 18	103,789. 18
Patentes d'auberges	909,000. —	1,004,896. 10	95,896. 10
Amendes, etc	2,200. —	80,479. 78	78,279. 78
Timbre et impôt sur les billets de banque	524,475. —	544,315.47	19,840. 47
	3,841,175. —	4,968,270.73	1,127,095. 73
Augmentations nettes	<u>14,059,575. —</u>	11,941,087.64	2,118,487.36

Ces augmentations et diminutions des recettes rentrent en grande partie dans la période de 1890 à 1900. Ici également, il est opportun d'examiner plus en détail les modifications qui sont survenues.

Le produit de la Caisse hypothécaire, inscrit au budget de 1900 par 1,352,000 fr., est plus élevé de 566,277 fr. 04 qu'en 1880. Le capital de fondation de cet établissement a été augmenté de 7,063,522 fr. 37 depuis l'année 1880, et il atteint aujourd'hui le chiffre de 20,000,000 fr.; en outre, l'autre avoir de cette caisse, ainsi que son passif, accusent une augmentation de 81,716,324 fr. 52. Les frais d'administration, à la suite de cet accroissement du chiffre des affaires de l'institution, ont augmenté de 28,079 fr. 64.

Le produit net de la Banque cantonale, calculé d'après les résultats des comptes, est budgété à 160,000 fr. de plus qu'en 1880. Toutefois, comme une somme de 261,487 fr. 46 a été en 1880 attribuée sur le produit de la Banque à une réserve spéciale, le produit net est en réalité aujourd'hui de 101,487 fr. 46 plus faible qu'il y a vingt ans. Le produit brut est, il est vrai, plus élevé de 30,555 fr. 64; mais les frais d'administration se sont accrus de 132,043 fr. 10. La dépense prévue pour la création d'un fonds de réserve de la Banque cantonale et qui est budgétée à 50,000 fr. pour 1900, figure dans les comptes depuis 1886. En 1900, la réserve atteindra le montant légal de 1,000,000 fr. Le capital de fondation de la Banque cantonale est toujours de 10,000,000 fr. Ce chiffre n'a pas été modifié

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1899.

depuis 1880. En revanche, les autres capitaux, tant au doit qu'à l'avoir, ont augmenté de 54,273,670 fr. 50.

Le produit de la Caisse de l'Etat, qui avait atteint en 1895 la somme de 889,652 fr. (abstraction faite du bénéfice de cours de 596,196 fr. 24 sur la vente de valeurs), a subi une diminution considérable par suite du transport, au 1er janvier 1896, de 7,000,000 fr. au capital de fondation de la Caisse hypothécaire et du versement de subventions prévues pour la construction de chemins de fer dans le décret de 1897. Ce produit n'est inscrit au budget de 1900 que pour 230,000 fr., soit 172,547 fr. 18 de moins qu'en 1880, et il diminuera encore davantage à la suite du paiement d'autres subventions aux voies ferrées.

Le produit de la régie du sel a diminué de 209,046 fr. 21. Ce recul provient de la réduction du prix du sel de vingt centimes à quinze centimes le kilogramme.

Les droits de permis de fabrication des spiritueux, qui avaient rapporté 53,668 fr. 35 en 1880, ont été supprimés après la mise en vigueur de la loi fédérale sur l'alcool; en outre, la part restant à la libre disposition de l'Etat sur le produit du monopole de l'alcool est de 162,363 fr. 22 inférieure au produit de l'ohmgeld en 1880.

L'augmentation des impôts directs est de 2,284,964 fr. 54 par rapport à l'année 1880. Cet accroissement porte sur l'ancien canton pour 1,889,153 fr. 24 et sur le Jura pour 395,811 fr. 30; il se répartit, en ce qui a trait aux divers impôts et aux frais, de la façon suivante:

Impôt foncier	fr. 671,827.59
Impôt des capitaux	» 355,451.54
Impôt du revenu de I ^{re} classe	» 1,026,054.08
Impôt du revenu de IIe classe	» 6,421.60
Impôt du revenu de IIIe classe	» 260,242. —
	fr. 2,319,996. 81
Frais	» 35,032. 27
Augmentation, comme ci-dessus	fr. 2,284,964. 54
Cette augmentation concerne l'accroi	ssement des capi-
taux imposables, à savoir:	
dans l'ancien canton fr. 970,453. 24	
» le Jura » 344,511.30	
	fr. 1,314,964. 54
ainsi que l'augmentation de l'impôt	
prévue par la loi sur l'assistance pu-	
blique, à savoir:	
pour l'ancien canton, 5/10 0/00 fr. 918,700	
» le Jura, ¹ / ₁₀ ⁰ / ₀₀ » 51,300	
	» 970,000. —

L'augmentation des dépenses totales s'élève à 3,363,671 fr. 81, et celle des recettes totales à 2,118,487 fr. 36; il reste donc un écart de 1,245,184 fr. 47, somme dont la proportion entre les recettes et les dépenses est devenue plus défavorable, de telle sorte qu'en regard d'un excédent de recettes de 50,699 fr. 47 en 1880, le budget de 1900, tel qu'il est établi par le Conseil-exécutif, prévoit un excédent de dépenses de 1,194,485 fr.

Augmentation, comme ci-dessus fr. 2,284,964.54

La fortune de l'Etat.

En 1880, la fortune nette de l'Etat s'élevait à 49,299,191 fr. 04. Elle est de 56,002,068 fr. 51 d'après le compte de 1898. Il y a ainsi une augmentation de 6,702,877 fr. 47. Cette augmentation de la fortune de l'Etat est due aux modifications ci-après:

Augmentations de l'actif :					
Domaines	fr. 5,730,695.65				
Caisse hypothécaire	» 7,063,522.37				
Caisse de l'Etat	» 14,059,504.50				
Inventaire du mobilier	» 1,172,814. 14				
Solde du compte de l'administration					
courante	» 113,926. 64				
Diminutions du passif:	,				
Emprunts	» 16,588,000. —				
Solde du compte de l'administration	, ,				
courante	» 3,933,956.58				
Total des augmentations	fr. 48,662,419.88				
Diminutions de l'actif:					
Forêts	fr. 2,033,699.55				
Capital des chemins de fer					
Augmentations du passif:	, , ,				
	» 939,402. 86				
Total des diminutions	fr. 41,959,542. 41				

La valeur estimative des forêts et des domaines correspond à l'estimation cadastrale; il est fait cependant une déduction de 3,000,000 fr. en nombre rond à l'estimation cadastrale des domaines. En conséquence, l'augmentation de la valeur des domaines résulte bien moins de modifications aux estimations cadastrales que d'acquisitions (Witzwyl, Anet, St-Jean, Münsingen, Bellelay, etc.) et de la construction de nouveaux bâtiments.

Augmentation nette . fr. 6,702,877.47

La valeur estimative des forêts a subi une diminution, due principalement à des cantonnements en vue de partages de droits d'usagers, mais aussi à la vente de parcelles de forêts situées dans des endroits désavantageux. Un déplacement d'éléments de la fortune s'est produit entre le capital des chemins de fer, les emprunts, la Caisse de l'Etat et la Caisse hypothécaire. Le capital des chemins de fer est complètement liquidé. Le produit en <u>a</u> servi à rembourser 13,000,000 fr. sur les emprunts. En outre, 3,588,000 fr. ont été amortis au moyen de ressources de l'administration courante. Le capital de fondation de la Caisse hypothécaire a été augmenté de 7,063,522 fr. 37 et porté ainsi à 20,000,000 fr. Les déficits de l'administration courante qui existaient à la fin de l'année 1880 ont été en partie comblés et le reste a été inscrit sur un compte d'amortissement, qui sera peu à peu balancé par les remboursements d'emprunts effectués sur les ressources de l'administration courante. Les inventaires des nouveaux hôpitaux et des établissements pénitentiaires ont occasionné une augmentation à l'inventaire du mobilier.

La situation financière de l'Etat.

Il résulte de l'exposé ci-dessus que la fortune de l'Etat s'est considérablement accrue durant les vingt dernières années, et que cette augmentation est une réalité, et non pas seulement une fiction des comptes. Le compte d'amortissement dont mention plus haut présente encore, il est vrai, un solde à amortir de 2,664,855 fr. 07; mais il est prévu que l'amortissement se fera par les remboursements d'emprunts effectués au moyen des ressources de l'administration courante. Les dépenses pour bâtiments, nouvelles routes et constructions hydrauliques, qui sont payées à titre d'avances par la Caisse de l'Etat et comptées à son actif, doivent seules ne pas être regardées comme éléments réels de la fortune, bien que ce mode de compte n'ait d'autre but que d'obtenir une péréquation des dépenses des différentes années. Ces avances pour constructions nouvelles, qui se montaient fin 1898 à 1,388,134 fr. 80, à quoi il faut ajouter l'avance de 500,000 fr. pour la subvention au pont de la Grenette, à Berne, doivent être prises en considération dans l'examen des chiffres y relatifs du budget.

Il convient de signaler encore une autre circonstance ayant trait à l'état de la fortune du canton. Elle concerne les subventions à verser pour la construction de nouvelles lignes de chemins de fer à teneur du décret du 28 février 1897. Jusqu'à présent, au vu des subventions accordées par le Grand Conseil, la Caisse de l'Etat est tenue de payer une somme de 17,047,500 fr., dont 9,170,400 fr. sont déjà versés et 7,877,100 fr. restent encore à régler. Cette somme est pour le moment improductive; on peut cependant espérer que tôt ou tard les subventions rapporteront, l'une dans l'autre, un assez bon intérêt. En attendant, l'administration courante se ressent du déchet, qui sera annuellement de plus d'un demi-million de francs jusqu'à ce que les actions des voies ferrées subventionnées donnent un dividende. Selon ce qu'il en adviendra, il faudra plus tard résoudre la question de savoir s'il doit être opéré des dégrèvements sur les prises d'actions. Pour ces dégrèvements, on pourra à partir de 1906, c'est-à-dire lorsque sera payé le solde du compte d'amortissement, faire servir les remboursements d'emprunts sur les ressources de l'administration courante. Pour le surplus, la situation de la fortune de l'Etat est saine, et elle pourra le rester, si l'on parvient à rendre normal le rapport entre les recettes et les dépenses.

Le tableau des modifications apportées aux dépenses et aux recettes, ainsi qu'à la fortune de l'Etat depuis 1880 fait connaître, même où elles ne sont pas expressément signalées, les causes de l'écart considérable qui s'est produit entre les dépenses et les recettes. L'une de ces causes est certainement la diminution du produit des capitaux de la Caisse de l'Etat. Toutefois, les diminutions de ces recettes et d'autres encore n'auraient pas suffi en elles-mêmes à troubler l'équilibre du budget. En effet, ces diminutions sont dépassées de plus de 1,000,000 fr. par les augmentations de diverses autres ressources, abstraction faite même de l'augmentation d'impôt prévue par la loi sur l'assistance publique et l'établissement. C'est plutôt l'augmentation presque incroyable des dépenses qui devait finalement amener un déficit. Bien que les frais de l'administration, et en particulier ceux de l'administration judiciaire, se soient accrus dans une assez forte mesure, cet accroissement peut néanmoins être considéré comme modéré en regard de celui d'autres dépenses. L'augmentation des prestations de l'Etat destinées à accroître le bien-être et la richesse dans le pays, - soit des subventions accordées aux services des aliénés et des hôpitaux, au commerce, à l'industrie et à l'agriculture, - si considérable soit-elle, n'aurait pas non plus seule provoqué un excédent des dépenses. D'un autre côté, une sur-élévation de l'impôt a pourvu en grande partie, sinon dans une mesure entièrement suffisante, au surcroît de dépenses exigé pour l'application de la loi sur l'assistance publique et l'établissement. Mais à toutes ces augmentations de dépenses s'ajoute, pour environ un million de francs, celle qu'a entraînée la loi sur l'enseignement primaire. Sous cette grosse nouvelle charge, le budget souffre péniblement du déchet causé par les subventions aux chemins de fer dans le produit des capitaux de la Caisse de l'Etat.

Par suite de ces diverses circonstances, le budget de l'année 1900 prévoit, ainsi qu'il a déjà été dit, un excédent de dépenses de 1,194,485 fr. Le compte de l'Etat pour 1898 a déjà balancé par un déficit de 71,640 fr. 32, et pour 1899 l'excédent présumé des dépenses est de 1,024,250 fr. Le canton de Berne est donc entré dans l'ère des déficits chroniques.

Les conséquences de la situation.

Nous avons fait trop d'expériences dans le canton de Berne sur les suites d'un déficit pour qu'il soit nécessaire d'en parler longuement. Il suffit d'évoquer le souvenir de la période et des évènements de 1874 à 1878, et chacun nous accordera que le retour d'un semblable état de choses doit être évité.

Au point de vue constitutionnel et légal, les déficits chroniques ne sont du reste pas admisibles dans l'administration de l'Etat. Le budget doit être basé sur le principe de l'équilibre entre les recettes et les dépenses; s'il est nécessaire, pour établir cet équilibre, de surélever l'impôt direct, le peuple doit être appelé à se prononcer sur l'acceptation ou le rejet de cette augmentation de l'impôt (loi du 16 mars 1880, art. 11). Un déficit, c'està-dire un excédent de dépenses d'un million par an nécessite un emprunt; l'argent qui a été dépensé en plus des recettes ordinaires doit être emprunté quelque

part. Mais pour contracter un semblable emprunt, les autorités, y compris le Grand Conseil, ne sont pas compétentes; en effet, si, dans le but de combler le gros déficit prévu pour 1899, on voulait avoir recours à ce moyen, personne ne consentirait à garantir que la somme prêtée pourrait être remboursée sur les ressources de l'administration courante pendant le prochain exercice, c'est-à-dire en 1900. Donc, si les autorités entendent se tenir dans les limites fixées par la constitution et la loi et ne pas s'exposer à de lourdes responsabilités, il ne reste que deux issues à la situation: ou bien couvrir le déficit par une augmentation suffisante de l'impôt direct, ou bien réduire les dépenses, pour autant qu'elles ne sont pas obligatoires de par la loi ou de par des conventions, au chiffre des ressources de l'Etat. Le Grand Conseil est déjà entré dans cette dernière voie en attachant dans le courant de 1899, au vote de diverses subventions, la condition que celles-ci ne seraient versées que si les ressources voulues étaient disponibles. Mais le peuple et les autorités se trouveront si mal de ce système imposé par la nécessité, que chacun est intéressé au rétablissement aussi prompt que possible d'une situation normale.

Les mesures à prendre.

S'il est ainsi devenu de la plus urgente nécessité de prendre sans retard des mesures en vue de mettre un terme aux déficits, il y a lieu avant tout de voir de quelle nature doivent être ces mesures. La diminution des dépenses se présente ici comme le moyen le plus à portée et généralement recommandé en première ligne. Cette diminution est possible; en effet, pendant une longue série de bonnes années, l'Etat a été grevé de dépenses qui pourraient, sans porter atteinte à des intérêts fondés, être de nouveau supprimées ou tout au moins réduites par la revision des prescriptions y relatives. En fait de dépense grevant la caisse de l'Etat sans trop de raison, il faut mentionner un déficit annuel d'environ 90,000 fr., évalué seulement ces derniers temps, dans le service des offices des poursuites et des faillites. Ce déficit peut facilement être évité par la simplification de la machine administrative, beaucoup trop compliquée et trop coûteuse, et par l'augmentation des tarifs, laquelle, il est vrai, est du ressort du Conseil fédéral. Il est d'ailleurs nécessaire de soumettre à un examen, comme on l'a fait à l'époque du rétablissement des finances de l'Etat de 1878 à 1882, toute l'administration, et de promulguer une nouvelle loi de simplifi-cation. La Direction des finances s'occupe d'ailleurs de l'élaboration de cette loi.

Ce n'est toutefois pas la diminution des dépenses, mais bien l'augmentation des recettes qui permettra surtout de combattre les déficits. A cet effet, l'on pense involontairement tout d'abord à l'augmentation des impôts directs (impôt sur la fortune et impôt du revenu) comme étant le moyen le plus efficace et le plus simple de fournir plus d'argent à la caisse de l'Etat. On aurait d'ailleurs assez beau jeu sur ce terrain; le Grand Conseil n'aurait qu'à faire usage du droit, qui lui a été accordé par la loi du 6 mai 1894 sur l'enseignement primaire, de décréter un impôt spécial de 3/10 0/00 pour la durée de cinq ans. Les conditions requises pour la création de cet impôt spécial existent certainement, mais on a voté depuis lors un impôt spécial d'assistance et les impôts directs de l'Etat ont par suite atteint un taux si

élevé qu'une nouvelle augmentation doit être considérée comme chose très difficile et délicate.

Il ne faut espérer obtenir aucune augmentation de recettes de la nouvelle loi sur l'impôt direct qui est en préparation, tout au moins si l'on se base sur le projet, actuellement le plus en évidence, de la commission du Grand Conseil. En général, la réforme de l'impôt tend moins à l'augmentation du produit des taxes qu'à une répartition plus équitable de celles-ci.

En revanche, des augmentations de ressources, même considérables suivant les circonstances, peuvent être réalisées par la réforme d'un autre impôt, direct aussi en un sens, soit de l'impôt des successions, qui sur d'autres a l'avantage de jouir d'une certaine popularité. Nous nous occupons de l'élaboration d'un projet de loi sur la matière et espérons pouvoir le soumettre au Conseil-exécutif encore avant la fin de l'année.

Pour ce qui concerne les impôts indirects, il est regrettable que la création du plus justifié et du plus productif de tous, c'est-à-dire de l'impôt sur le tabac, dont la régale appartient théoriquement au canton, rencontre de si grandes difficultés pratiques que l'on ait cru devoir s'abstenir jusqu'ici d'y avoir recours sous une forme ou sous une autre. Comme la nécessité rend ingénieux, il n'est pas impossible que l'on découvre encore un moyen d'arriver à chef en cette affaire.

Quant aux impôts indirects et aux émoluments actuels, nous ferons remarquer ce qui suit:

1º Régie du sel. L'abaissement du prix du sel, en 1891, de 20 à 15 centimes par kilo, a produit dans les recettes un déchet qui s'est chiffré la première année par 330,000 fr. Une telle diminution des recettes a une importance considérable dans la situation financière actuelle, et l'on doit se demander sérieusement si les consommateurs ne pourraient consentir à une réaugmentation, puisqu'elle serait due à des dépenses faites dans l'intérêt de tous les consommateurs et jusque dans les contrées les plus reculées du canton (écoles, assistance publique, chemins de fer, routes, corrections de rivières).

2º Impôt du timbre. Une perception plus rigoureuse de cet impôt, souvent encore éludé, en augmenterait le rendement dans une importante mesure. Les pouvoirs législatifs et administratifs devront veiller à faciliter l'application de la loi.

3º Patentes d'auberges. On peut obtenir ici des augmentations de recettes en créant des classes supérieures pour les grands établissements, de même qu'en supprimant la part des communes, qui n'a plus de raison d'être, puisque que l'Etat est tombé dans des difficultés financières précisément pour avoir diminué dans une très forte proportion les charges des communes dans différents domaines de l'administration.

4º Emoluments. Une revision des dispositions de la loi du 24 mars 1878 est tout indiquée, notamment en ce qui a trait aux droits de mutation; il faudrait voir s'il n'y a pas lieu de percevoir ces droits pour des objets de valeur autres que les immeubles.

Conclusion.

En résumant ce qui a été dit, nous arrivons à la conclusion qu'il est sans doute difficile, mais non impossible, de rétablir en un temps relativement court

l'équilibre entre les recettes et les dépenses de l'Etat. Deux conditions sont nécessaires à cet effet: la connaissance nette de l'état critique des finances cantonales et la volonté ferme et unanime de considérer la réorganisation des finances de l'Etat comme le premier devoir des autorités. La Direction des finances se permet d'ailleurs de rappeler qu'à l'occasion des délibérations mémorables du Grand Conseil relatives au décret concernant la participation de l'Etat à la construction de nouveaux chemins de fer, en 1897, elle prédit la situation actuelle. Elle exprima l'espoir que, lorsqu'il s'agirait de mettre fin au dérangement inévitable de l'équilibre financier causé par la loi scolaire, la loi sur l'assistance publique, les subventions à des lignes de chemins de fer, etc., le directeur des finances aurait de nouveau son mot à dire, et que le gouvernement et le Grand Conseil le soutiendraient dans ses efforts. En évoquant ces déclarations, qui ne furent l'objet d'aucune critique ou observation, la Direction des finances ajoute que le Conseil-exécutif a manifesté la ferme intention de lui prêter son appui. Le Conseil-exécutif fait d'ailleurs bien de prendre nettement position; en effet, s'il laissait les choses tourner au pire, il devrait supporter en première ligne les responsabilités encourues. Mais le Grand Conseil devra à son tour aider le gouvernement et regarder comme sa tâche la plus immédiate le soin de restaurer nos finances. Or, pour donner à l'autorité législative l'occasion de faire connaître ses intentions à cet égard, nous proposons de lui soumettre le

projet d'arrêté

suivant:

Le Conseil-exécutif est invité à faire, dans le plus bref délai possible, au plus tard à la fin de janvier 1900, des propositions spéciales concernant le rétablissement de l'équilibre des finances de l'Etat.

Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Berne, le 18 décembre 1899.

Le directeur des finances, Scheurer.

Approuvé par le Conseil-exécutif et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 21 décembre 1899.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

Morgenthaler.

Le chancelier,

Kistler.

Recours en grâce.

(Décembre 1899.)

1º Bergmann, Jacob, originaire de Meikirch, cultivateur, né en 1870, et Däppen, Christian, originaire de Riggisberg, né en 1879, demeurant tous deux à Habstetten, ont été, par arrêt de la Chambre de police du 12 avril 1899, reconnus coupables de mauvais traitements exercés à Habstetten, dans la nuit du 8 au 9 octobre 1898, sur la personne de Frédéric Kräuter, et dont la conséquence a été une incapacité de travail de plus de 20 jours pour le blessé. Ernest Bergmann, aubergiste à Habstetten, né en 1868, a été reconnu coupable de coopération (incitation) à ces mauvais traitements. Les trois accusés ont été condamnés chacun à 30 jours d'emprisonnement et solidairement à des dommagesintérêts. La fixation du chiffre de l'indemnité a toutefois été renvoyée au juge civil par l'arrêt de l'instance supérieure. Les faits qui ont motivé la condamnation sont consignés dans le rapport concernant le recours en grâce présenté par l'aubergiste Bergmann et transmis au Grand Conseil dans la session de novembre. Jacob Bergmann et Christian Däppen sollicitent, de leur côté, remise ou tout au moins réduction considérable de la peine prononcée à leur encontre. Dans l'exposé détaillé des motifs à l'appui de leur requête, ils cherchent à démontrer que la culpabilité de l'aubergiste Bergmann est beaucoup plus grande que la leur. Ils prétendent avoir supposé que l'aubergiste était en cas de légitime défense en les incitant à expulser Kräuter de sa maison. Ils trouvent que Bergmann, avant de les charger d'expulser Kräuter, aurait dû veiller à ce que cette expulsion fût suffisamment motivée; en outre, il ne pouvait ignorer que cet acte, dont il a du reste été spectateur, ne s'accomplirait pas sans violence. Ils estiment qu'il avait l'obligation de s'interposer, s'il n'approuvait pas leur manière d'agir. Ils invoquent finalement leur bonne réputation et l'absence de casier judiciaire. La peine leur semble trop sévère; les autres conséquences de leur acte, les frais et les dommages-intérêts, constituent une punition encore assez forte. Il n'existe aucun motif de remise ou même d'at-Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1899.

ténuation de la peine et le Conseil-exécutif ne peut pas plus recommander la requête qu'il ne l'a fait pour celle de l'aubergiste Bergmann. Les objections présentées par les pétitionnaires aux fins de placer leur cas sous un jour plus favorable ont été dûment appréciées dans l'arrêt de la Chambre de police, qui a acquis force de chose jugée; il n'y a plus à revenir sur ce point. Le préfet n'a pas appuyé la requête de l'aubergiste Bergmann; il est d'avis que l'acte commis par les trois individus en cause constituent un acte de brutalité tel que la condamnation doit être considérée comme relativement peu sévère. Kräuter a été gravement maltraité par les coups de pied qu'il a reçus dans la région du ventre. Un emprisonnement de trente jours est bien le minimum de la peine qu'avaient méritée Jacob Bergmann et Däppen.

Propositon du Conseil-exécutif: de la commission:

Rejet.

id.

2º Veuve Elisabeth Pauli, née Nydegger, originaire de Wahlern, née en 1840, a été condamnée le 29 janvier 1899, par les assises du deuxième arrondissement, à 11¹/₂ mois de détention dans une maison de correction pour faux et instigation à des faux en écriture de commerce. Dans une requête au Grand Conseil, elle sollicite remise du reste de sa peine, qu'elle subit depuis le 19 juin dernier dans le pénitencier de St-Jean. Elle invoque, à l'appui de sa demande, son âge déjà avancé et le fait qu'étant maladive, un séjour prolongé au pénitencier ruinerait complètement sa santé. Au surplus, elle se réfère au dossier de l'instruction, duquel il appert que c'est pour sortir d'une situation économique désespérée qu'elle-même et son gendre Christian Steger ont commis les actes qui ont amené leur condamnation, et qu'en outre ils n'ont causé de préjudice à personne en se rendant coupables de faux, puisqu'ils ont désintéressé entièrement les personnes en droit de faire des réclamations. Suivant le rapport du directeur du pénitencier, la veuve Pauli, dont la conduite ne donne lieu à aucune plainte, a dû recevoir des secours médicaux peu de jours après son arrivée dans l'établissement, le 26 juin, et elle a depuis lors constamment figuré sur l'état des malades; elle souffre d'anémie et d'un catarrhe chronique des bronches; elle est souvent alitée et a toujours été au régime des malades. Les jurés et la Chambre criminelle ont déjà tenu compte de toutes les circonstances parlant en faveur de la veuve Pauli et de Christian Steger, et il a été fait preuve de grande indulgence dans l'application de la peine; c'est pourquoi un premier recours en grâce a été rejeté par le Grand Conseil, en date du 19 mai dernier. Mais aujourd'hui, vu la maladie de la pétitionnaire, qui ne pourrait se guérir en prison, le Conseil-exécutif propose de faire remise du reste de la peine.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise du reste de la peine.

de la commission:

id.

3º Veuve Marie Montavon, cultivatrice, originaire de Montavon et y demeurant, née en 1859, a été condamnée le 30 août 1899, par le juge de police de Delémont, pour contravention à la loi sur les auberges, à une amende de 50 fr., au paiement d'un droit de patente de 25 fr. et aux frais, liquidés à 3 fr. 95. Elle avait vendu des boissons spiritueuses en détail, sans autorisation. Dans sa requête au Grand Conseil, la veuve Montavon sollicite remise totale ou au moins partielle des sommes qu'elle doit payer. Elle dit qu'elle ne pourrait qu'avec la plus grande difficulté s'acquitter envers l'Etat, attendu qu'elle est sans fortune et qu'elle a cinq enfants à élever. Elle ajoute qu'elle n'a servi des boissons spiritueuses que malgré elle; elle pouvait craindre, en cas de refus, de voir porter atteinte à sa propriété. Le recours est appuyé par le conseil communal de Boécourt et par le préfet de Delémont, en considération de la situation économique de la pétitionnaire et des circonstances dans lesquelles a eu lieu la contravention. Le Conseil-exécutif ne peut pas s'associer entièrement à ces recommandations. Suivant le rapport du gendarme de Bassecourt, la contravention n'était pas un cas isolé; il s'est agi plutôt d'infractions répétées, qui ont fait scandale dans la localité. Le Conseil-exécutif ne saurait donc proposer, pour tenir

compte de la gêne de la pétitionnaire, que la remise d'une partie, au plus de la moitié de l'amende.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction à 25 fr. de l'amende de 50 fr.

de la commission:

id.

4º Paratte, Joseph, originaire de Muriaux, cultivateur aux Ecarres, né en 1866, a été condamné le 30 août 1899, par la cour d'assises du cinquième arrondissement, à 60 jours d'emprisonnement, pour mauvais traitements exercés sur Mme Alvine Monnet et sa fille, et qui ont entraîné pour Mme Monnet une incapacité de travail de plus de vingt jours. Dans sa requête au Grand Conseil, Paratte sollicite remise de la peine, en invoquant le fait que son absence pendant les deux mois qu'il passerait en prison nuirait dans une grande mesure à la marche de son importante exploitation agricole; il ajoute que sa femme est à la veille de ses couches. Il prétend être assez puni par le paiement des frais envers l'Etat, qui se montent à 740 fr. 60, et par l'indemnité de 500 fr. allouée à la partie civile, sans compter les frais du médecin, qui sont aussi à sa charge. Dans l'exposé des motifs de sa requête, Paratte cherche à établir qu'il a simplement infligé aux deux femmes Monnet, qui voulaient le voler, un châtiment mérité; il reconnait toutefois être allé un peu trop loin. Or, d'après le dossier, aucun fait ne justifie le soupçon de vol. Il appert bien plutôt de l'enquête que Paratte, lequel, d'après l'affirmation de témoins, était ivre, a maltraité les deux femmes sans motif. La requête est recommandée par le conseil communal de Muriaux et par le préfet. Le Conseil-exécutif ne peut pas s'associer à cette recommandation. La peine est très modérée, si l'on considère la gravité des mauvais traitements que Paratte a fait subir à la mère Monnet; ces mauvais traitements, d'après le rapport médical, ont eu pour conséquence la perte de l'œil droit.

Proposition du Conseil-exécutif: Rejet.

de la commission: id.

5º Fiechter, Jean, originaire d'Huttwyl, où il exerçait autrefois le métier de tourneur, aujourd'hui mécanicien à Berthoud, né en 1863, a été condamné le 21 octobre 1898, par le tribunal correctionnel de Trachselwald, pour abus de confiance et la valeur des objets soustraits dépassant trente francs, à 30 jours de détention cellulaire, au paiement des frais de l'Etat, liquidés à 89 fr. 95, et à la réparation du dommage

causé, pour autant qu'il n'y avait pas eu remboursement. Il appert du dossier que Fiechter a détourné de l'argent au préjudice de la société du Grütli d'Huttwyl, dont il était le caissier. Dans l'été de 1896, Fiechter, après avoir liquidé à la suite de mauvaises affaires son atelier et commerce de tourneur, avait quitté Huttwyl en laissant dans la caisse du Grütli un déficit de 106 fr., somme qu'il avait employée à payer des dettes personnelles. Un cautionnement de son frère garantissait toutefois la créance du Grütli, et divers acomptes réduisirent peu à peu le montant soustrait, lequel, au moment où la société dénonça Fiechter, le 2 août 1898, n'était plus que de 26 fr. Ce solde aurait alors été payé également, si la partie plaignante n'en avait pas refusé le versement avant qu'il y eût condamnation. Dans sa requête au Grand Conseil, Fiechter sollicite remise de la peine qui lui a été infligée et cherche à démontrer qu'il a été puni trop sévèrement, surtout au vu des circonstances dans lesquelles, malgré son offre de payer le solde de l'argent qu'il avait détourné, avaient eu lieu la dénonciation et l'introduction de l'action pénale. Il croit que le tribunal aurait prononcé un acquittement si la partie plaignante n'avait pas refusé le solde de sa créance. Au surplus, Fiechter invoque sa bonne réputation et insiste sur le préjudice que l'obligation de subir sa peine causerait à ses parents et à ses frères et sœurs. Une attestation jointe à la requête fait foi du paiement des 26 fr. qui restaient dus à la société du Grütli. Le recours est appuyé par le conseil communal d'Huttwyl, qui en certifie exact l'exposé des motifs, et aussi par le tribunal de Trachselwald, qui recommande la remise entière de la peine. Vu ces recommandations et particulièrement celle du tribunal, qui dans son jugement a laissé entendre que Fiechter aurait été absous si la partie plaignante avait consenti à être entièrement désintéressée, le Conseil-exécutif propose de faire droit à la demande du pétitionnaire.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise de la peine.

» de la commission: id.

6º Schär, Charles, originaire de Dürrenroth, né en 1881, a été condamné le 17 juin 1898 par la Chambre criminelle, pour de nombreux vols, à 2 ans de réclusion. Eu égard à sa jeunesse, il subit sa peine dans la maison disciplinaire de Trachselwald, où il s'est jusqu'ici toujours conduit d'une façon satisfaisante et a travaillé avec application. Dans une requête recommandée par le directeur de la maison disciplinaire et l'inspecteur des établissements cantonaux, Schär sollicite auprès du Grand Conseil la remise du reste de sa peine. Il invoque à l'appui de sa demande le

fait qu'il aurait, après sa libération, l'occasion d'entrer en apprentissage chez un maître boucher de Neuchâtel. Le Conseil-exécutif ne voit pas de motif de recommander la requête. Il appert du dossier que Schär, depuis son admission à la sainte Cène, a été commissionnaire dans deux importantes maisons de commerce, où, pendant longtemps, il a soustrait un grand nombre d'objets. Il se servait de ces objets en partie pour son usage ou les donnait en cadeau à des personnes de sa connaissance, lesquelles ont été impliquées avec lui dans l'action pénale et ont encouru aussi une condamnation. La valeur totale des soustractions opérées par Schär dépasse de beaucoup la somme de 300 fr. Vu le degré de perversion dont Schär a fait preuve en volant partout et sans cesse où ses occupations l'appelaient, nous sommes d'avis que, dans l'intérêt d'un amendement durable, il doit subir en entier ses deux années d'internement dans la maison de Trachselwald.

Proposition du Conseil-exécutif: Rejet.

» de la commission: id.

7º Rubin, Edouard, originaire de Lauterbrunnen, maître tailleur à Thoune, né en 1862, condamné par la Chambre de police, le 3 septembre 1898, à 30 jours de détention cellulaire pour escroquerie, adresse pour la troisième fois un recours en grâce au Grand Conseil. Cette dernière autorité, par décision du 28 décembre 1898, avait pris en considération la première requête de Rubin et avait fait remise du quart de la peine. Bien qu'il eût été accordé à plusieurs reprises à Rubin, par égard pour sa nombreuse famille, un délai pour achever sa peine, dont il n'a subi qu'environ deux jours, il avait adressé une deuxième requête au Grand Conseil. Cette demande a été rejetée le 23 novembre 1899. Dans sa troisième requête, que Rubin motive en disant que le précédent recours ne mentionnait pas certaines circonstances importantes, le pétitionnaire conteste le bien fondé du jugement prononcé contre lui pour escroquerie commise au préjudice de deux maisons de confections de Berne; il n'admet pas qu'il se soit rendu coupable d'un acte frauduleux. En outre, Rubin invoque à nouveau les circonstances difficiles dans lesquelles se trouve sa famille. Le Conseil-exécutif propose le rejet du recours. Il n'existe aucune raison de revenir sur la décision du Grand Conseil du 23 novembre dernier. Les motifs qui ont alors déterminé le rejet existent encore aujourd'hui. De plus, il faut mentionner le fait que le Grand Conseil a déjà eu à s'occuper de plusieurs requêtes de Rubin concernant des condamnations antérieures; ces requêtes ont été écartées par décisions du 13 janvier 1893 et du 21 novembre 1895.

Proposition du Conseil-exécutif: Rejet.

» de la commission: id.

8º Kramer, Marc, originaire d'Unadingen, grandduché de Bade, menuisier, demeurant à Berne, né en 1850, sollicite auprès du Grand Conseil remise des deux amendes de 74 fr. et de 80 fr., soit d'un total de 154 fr., sans compter les frais de l'Etat, qui lui ont été infligées par le juge de police de Berne, en date du 1er mars et du 1er août 1899, pour contravention aux dispositions de la loi scolaire concernant les absences. Il se dit hors d'état de payer ces amendes et devrait les compenser par 39 jours d'emprisonnement. Il appert de la requête et du dossier que Kramer se trouve dans une situation économique extrêmement difficile et qu'il doit subvenir aux besoins d'une nombreuse famille. La plus âgée de ses filles, qui est née en 1883, devait aller à l'école, d'après la loi bernoise, jusqu'à fin mars 1899. Mais, pendant le dernier semestre de l'année scolaire, Kramer l'a placée comme fille de magasin, afin qu'elle pût contribuer à l'entretien de la famille, composée des parents et de cinq enfants. Vu les recommandations de la direction de police de la ville de Berne et du préfet, comme aussi en considération des circonstances dans lesquelles Kramer a contrevenu à la loi, le Conseil-exécutif pense devoir proposer une réduction du montant des amendes. Les dispositions pénales de la loi scolaire et le danger de créer un précédent ne permettent pas de faire entièrement droit au recours.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction des deux amendes à 24 fr.

de la commission:

id.

9º Schulthess, Frédéric, originaire de Busswyl, tourneur, demeurant à Langenthal, né en 1875, a été condamné par le juge de police d'Aarwangen, en date du 15 juin 1899, pour tapage nocturne, voies de fait et dommage à la propriété, à diverses amendes au montant de 25 fr., à des dommages-intérêts et aux frais. De plus, l'entrée des auberges a été interdite à Schulthess, pour la durée de six mois, dans les districts d'Aarwangen, de Wangen et de Trachselwald. Il a été interjeté appel de ce jugement, mais la Chambre de police s'est déclarée incompétente. Dans une requête au Grand Conseil,

Schulthess sollicite la levée de l'interdiction des auberges; cette interdiction, dit-il, le gêne dans l'exercice de sa profession et l'empêche de se rendre aux foires et marchés. Le Conseil-exécutif ne voit aucun motif de faire droit au recours. Suivant des rapports officiels, le pétitionnaire est un homme de mauvaise conduite; lorsqu'il a bu, — et cela n'est pas rare, — il provoque des querelles et des scandales d'auberge; il a été puni de ce chef à diverses reprises et inutilement. Il ne travaille pas à son compte, mais chez son père, qui s'est déjà plaint maintes fois de sa paresse auprès des autorités.

Proposition du Conseil-exécutif: Rejet.

» de la commission: id.

10º Fleury, Célestin, journalier, originaire de Charmoille et y demeurant, né en 1863, a été condamné par le tribunal correctionnel de Delémont, en date du 20 mai 1899, à 30 jours de détention cellulaire, pour mauvais traitements prémédités et ayant occasionné une incapacité de travail de vingt-un à vingt-cinq jours. Le tribunal a admis qu'il n'y avait pas eu provocation. Il n'a pas été interjeté appel du jugement, qui est donc exécutoire. Aujourd'hui, Fleury sollicite auprès du Grand Conseil remise de la peine. A l'appui de sa requête, il dit que sa nombreuse famille tomberait dans le besoin pendant qu'il serait en prison. Le recours est recommandé par le conseil communal de Charmoille. Le Conseil-exécutif ne saurait s'associer à cette recommandation. Suivant le certificat délivré par le conseil communal de Charmoille, Fleury s'adonne à l'eau-de-vie et sa conduite n'est pas sans reproche. Ce dernier point est confirmé du reste par l'extrait du contrôle pénal, aux termes duquel Fleury a été puni antérieurement à réitérées fois. Le jugement dit expressément que le tribunal à déjà eu égard à la nombreuse famille de Fleury; contrairement aux conclusions du ministère public, qui proposait quatre mois de détention dans une maison de correction, il n'a prononcé qu'une peine de trente jours de détention cellulaire. Vu cette circonstance, il n'y a pas lieu de faire droit à la requête.

Proposition du Conseil-exécutif: Rejet.

» de la commission: id.

11º Stalder, Frédéric, originaire de Rüegsau, actuellement meunier à Schwanden près Rüderswyl, né en 1856, ancien associé de la maison de meunerie commerciale Kräuchi et Stalder, à Langnau, tombée en faillite en 1898, a été condamné par le tribunal correctionnel de Signau, en date du 14 juin 1899, pour banqueroute simple, à 30 jours d'emprisonnement. La maison Kräuchi et Stalder avait mis une négligence grave dans l'obligation qui lui incombait, en vertu de l'art. 877 du code fédéral des obligations, de tenir régulièrement les livres de comptabilité au moyen desquels il aurait dû être possible de se rendre compte en tout temps de l'état de sa fortune et de celui de ses dettes et créances. Le coaccusé Kräuchi, l'associé de Stalder, a été déclaré, par le même jugement du tribunal de Signau, coupable non seulement de banqueroute simple, mais encore d'escroquerie et d'abus de confiance, et il a été condamné à huit mois de détention dans une maison de correction. Kräuchi ayant interjeté appel, la Chambre de police l'a libéré, par arrêt du 9 septembre 1899, de l'accusation d'escroquerie et d'abus de confiance; elle ne l'a déclaré coupable que de banqueroute simple et l'a condamné à 30 jours d'emprisonnement. Stalder, qui n'a pas recouru contre le jugement de première instance, sollicite maintenant auprès du Grand Conseil remise, ou tout au moins réduction à un minimum, de la peine de 30 jours d'emprisonnement. Dans sa requête, il retrace sa vie et s'applique à démontrer qu'il n'a jamais eu l'intention de faire du tort à personne et qu'il ne s'est aucunement douté que ses affaires allaient mal. Il déclare avoir perdu dans les moulins Kräuchi et Stalder non seulement sa fortune propre, mais aussi celle de sa femme. Il dit qu'il ne s'occupait que de la partie technique de cette entreprise et que la comptabilité, à laquelle il ne comprenait rien, était teuue par un employé, qui a fortement abusé de la confiance qu'on lui témoignait. L'obligation de subir la peine qui lui a été infligée porterait, ajoute-t-il, un grave préjudice à ses affaires et nuirait considérablement à sa famille. Le conseil municipal de Langnau appuie le recours. Il est d'avis que Stalder, qui a toujours été considéré comme un homme estimable et de sens droit, est tombé dans une situation difficile uniquement par ignorance de l'état et de la marche de son entreprise. La requête est également recommandée par le conseil communal de Rüderswyl, ainsi que par le préfet. Ce dernier propose une remise partielle de la peine; il ne lui semble pas équitable que Stalder soit puni autant que son coaccusé Kräuchi, dont la culpabilité est évidemment plus grande. Le Conseil-exécutif s'associe à ces recommandations, notamment en raison de la circonstance invoquée par le préfet. Il résulte en effet de l'enquête, et ce point est expressément relevé dans l'arrêt de la Chambre de police, qu'en ce qui concerne l'accusation de banqueroute simple, Kräuchi paraît plus Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1899.

coupable que Stalder. Une atténuation de la peine prononcée contre Stalder peut donc se justifier.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction de la peine d'emprisonnement à 10 jours.

de la commission:

id.

12º Bracher, Alfred, originaire de Langenthal, autrefois aubergiste à Berne, né en 1871, reconnu coupable de recel dans un vol de viande commis par le garçon boucher Frédéric Dubach pendant l'hiver de 1896 à 1897, a été condamné de ce chef par la Chambre de police, le 2 septembre 1899, à 2 mois de détention dans une maison de correction, commués en 30 jours de détention cellulaire. La même peine a été infligée à Dubach. Il appert du dossier que Dubach avait dérobé, dans la boucherie où il était employé, successivement une douzaine de jambons et environ huit saucissons, qu'il portait à Bracher, alors aubergiste dans la Brunngasse; celui-ci lui donnait chaque fois une pièce de deux francs pour sa marchandise. Bracher était d'intelligence avec Dubach et n'ignorait pas la provenance des jambons et saucissons, qu'il servait néanmoins dans son établissement. La partie civile, qui réclamait une indemnité de 250 fr., a été désintéressée avant l'audience du tribunal de première instance. Dans une requête au Grand Conseil, Bracher sollicite remise de la totalité, éventuellement d'une partie de la peine d'emprisonnement qui lui a été infligée. A l'appui de cette requête, il invoque essentiellement le fait que le délit remonte à une époque déjà lointaine, au temps «où il jetait sa gourme» et avait à souffrir les chagrins d'un mariage malheureux, rompu aujourd'hui par le divorce. Il ajoute que depuis lors il a changé de vie et est devenu rangé. La requête n'a pas été recommandée par la direction de police de la ville de Berne, ni par le préfet. Le Conseil-exécutif ne voit également pas de raison d'user de clémence. Le cas de Bracher n'offre en effet aucune circonstance justifiant une remise de peine. Si le voleur n'avait pas eu en Bracher, avec qui il était lié, un client toujours disposé à débiter les produits de ses vols, ceux-ci auraient probablement discontinué.

Proposition du Conseil-exécutif: Rejet.

de la commission: id.

13º Senn, Jean-Jacob, originaire de Bennwyl, Bâle-Campagne, tonnelier, demeurant à Berne, rue de la Lorraine, né en 1859, qui a été condamné par le juge de police de Berne, en date du 31 octobre 1899, à 2 jours d'emprisonnement et à 15 fr. d'amende, plus aux frais, pour scandale public, sollicite dans une requête au Grand Conseil remise de la peine d'emprisonnement. Il prétend avoir été condamné sans raisons suffisantes. Le recours n'est pas appuyé par la direction de police de la ville, ni par le préfet. La peine infligée à Senn est fondée sur deux rapports de police, aux termes desquels le pétitionnaire a par deux fois, étant en état d'ivresse, fait un tapage épouvantable dans sa demeure, pendant la nuit, en sorte que les autres habitants de la maison se plaignirent et allèrent chercher la police. Senn a reconnu devant le juge l'exactitude des dénonciations et s'est soumis au jugement Le pétitionnaire a déjà encouru deux condamnations antérieures. En considération de ces faits, le Conseilexécutif ne voit aucun motif de recommander la requête.

Proposition du Conseil-exécutif: Rejet.

de la commission: id.

14º Jaussi, Jean, originaire de Wattenwyl, coiffeur à Worb, né en 1847, a été condamné par les assises du deuxième arrondissement, en date du 28 juin 1899, pour mauvais traitements ayant entraîné la mort de Chrétien Senn, scieur à Belp, à 10 mois de détention dans une maison de correction, commués en dix mois de détention simple, aux frais de l'Etat et à une indemnité à payer au père de Senn. Le 13 mars 1899, Jean Jaussi s'était rendu à Belp en compagnie de son ouvrier Jacob Hirt, qui voulait s'établir à son compte dans cette localité. Jaussi et Hirt étaient arrivés à Belp à quatre heures de l'après-midi. Après avoir terminé leurs affaires, ils entrèrent avec un autre coiffeur dans une auberge; ils y trouvèrent Chrétien Senn, né en 1871. Il ne s'éleva toutefois aucune querelle dans l'auberge, et Senn s'en alla vers sept heures. Jaussi et

son compagnon visitèrent encore quelques cabarets. A dix heures, lorsqu'ils sortaient de l'auberge Schmutz, ils rencontrèrent Chrétien Senn et Robert Gasser, cultivateur à Belp. Jaussi et Hirt, d'une part, et Senn et Gasser, de l'autre, échangèrent d'abord quelques bourrades par plaisanterie; mais bientôt la querelle devint sérieuse et dégénéra en une rixe, au cours de laquelle Jaussi tira son couteau et en frappa Chrétien Senn à la cuisse. Senn mourut peu après à la suite d'une hémorragie. L'artère fémorale avait été tranchée net et la veine fémorale à moitié. Jaussi sollicite auprès du Grand Conseil remise de sa peine, qu'il subit au pénitencier. Il allègue les circonstances dans lesquelles sa faute a été commise, ainsi que les conséquences malheureuses qu'elle a eues; il dit qu'il ne pouvait prévoir celles-ci et que lui et sa famille en souffriront pendant toute sa vie. En outre, il invoque les certificats de bonne vie et mœurs qui lui ont été délivrés par le conseil municipal de la commune de Worb, où il habite depuis vingt ans, et par les habitants de ce village. Il croit avoir suffisamment expié sa faute par six mois de détention. Le Conseil-exécutif recommande le recours. Jaussi est âgé de cinquante-deux ans. Il jouit dans sa commune de domicile d'une excellente réputation et n'avait jamais été puni antérieurement. Il appert du dossier que c'est dans un moment d'aberration qu'il a commis l'acte malheureux pour lequel il a été condamné. Il a huit enfants, qu'il élève honnêtement. Sa grâce est désirée par toute la population de Worb; la requête est appuyée par le pasteur et par un grand nombre de citoyens. De plus, le rapport de la direction du pénitencier s'exprime favorablement en ce qui a trait à la conduite du détenu. Par tous ces motifs, le Conseil-exécutif propose la remise du reste de la peine.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise du reste de la peine.

de la commission: id.